



Assemblée générale

Distr. générale
16 avril 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Points 141 et 142 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2021

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2021

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 15

Établissements humains

Programme 12

Établissements humains

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**	4
Annexe	
Exécution du programme en 2019	36
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021***	56
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2021	76
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	77
III. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires	78

* A/75/50.

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



Avant-propos

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) est chargé d'aider les États Membres et d'autres acteurs clés à relever les nombreux défis posés par l'urbanisation durable. À cet égard, il est résolu à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'objectif du Nouveau Programme pour les villes qui consiste à faire profiter tout le monde des avantages offerts par les villes.

On trouvera dans le présent document une description du plan-programme d'ONU-Habitat pour 2021 et une explication de la manière dont le Programme continuera, avec le précieux concours de l'ensemble de ses partenaires, à favoriser l'avènement d'une urbanisation durable.

En mai 2019, lors de sa première session, l'Assemblée d'ONU-Habitat a approuvé le plan stratégique pour la période 2020-2023. Ce plan stratégique repose sur la nouvelle vision d'ONU-Habitat, à savoir « une meilleure qualité de vie pour toutes et tous dans un monde en pleine urbanisation », et comporte quatre sous-programmes visant à guider la démarche et l'action du Programme en faveur d'établissements humains plus inclusifs et mieux intégrés. Les quatre sous-programmes sont par essence interdépendants et se renforcent mutuellement ; ils forment la base du plan-programme pour 2021, qui est ciblé, innovant et axé sur les résultats et l'apprentissage. Le plan-programme, qui s'inscrit dans le prolongement de celui de 2020, tire parti de l'expérience acquise et des enseignements tirés par ONU-Habitat ainsi que d'un vaste réseau de partenaires engagés. Les sous-programmes tiennent compte des fondamentaux de la durabilité (dimensions sociale, économique, culturelle et environnementale) ainsi que de l'égalité des genres. Ils seront mis à l'essai et diffusés dans le cadre de cinq programmes phares conçus pour favoriser l'adoption d'une approche intégrée axée sur les résultats. Il sera ainsi possible d'examiner les enseignements tirés ainsi que les liens entre les activités normatives et les activités opérationnelles du Programme.

ONU-Habitat continue de s'appuyer sur ses atouts et d'exploiter sa présence mondiale à une époque où l'urbanisation s'intensifie. En effet, selon les prévisions, d'ici à 2050, 70 % de la population mondiale vivra dans des villes. Le Programme, qui est très présent en Asie et en Afrique, où 90 % de la croissance urbaine devrait s'opérer dans les 30 prochaines années, contribuera considérablement à l'urbanisation durable dans le monde entier.

ONU-Habitat est déterminé à adapter la manière dont il mène ses activités et peut compter sur le soutien indéfectible de tous ses partenaires, actuels et nouveaux. Le plan-programme pour 2021 témoigne de l'intention du Programme de produire avec efficacité et efficience des résultats qui transformeront pour le mieux la vie dans les villes et les populations partout dans le monde. Si, au fil des ans, ONU-Habitat a pu mener à bien sa tâche, c'est grâce au soutien que lui ont apporté les États Membres et les autres donateurs. Cependant, depuis 2009, les contributions volontaires à des fins générales ont diminué de plus de 75 %. Or sans la ferme volonté des États Membres et des autres donateurs de financer le programme de travail approuvé, le risque est que les produits prévus ne puissent être livrés dans leur intégralité.

Plus que jamais, des villes bien planifiées et judicieusement gouvernées doivent faire partie intégrante de la viabilité future de notre monde. Les structures, concepts et activités mis en œuvre dans les villes et les agglomérations nous aideront à faire face ensemble aux difficultés liées à la persistance de la pauvreté, à l'exclusion sociale et aux inégalités spatiales. L'adoption d'approches inclusives et novatrices permettra aux agglomérations urbaines de traiter les questions pressantes que sont les changements climatiques et l'environnement et de se préparer à intervenir en cas de crise qui contraindrait des milliers de personnes à quitter leur foyer en quête de paix et de travail. En dépit de ces difficultés, les établissements humains restent porteurs d'espoir. Ils offrent des espaces et des lieux propices à des échanges fructueux, à des vies productives, à des communautés diversifiées et, en fin de compte, à une prospérité partagée. Cet « avantage urbain » a été renforcé par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), tenue à Quito en 2016, à l'occasion de laquelle les États Membres ont adopté le Nouveau Programme pour les villes, un cadre dynamique qui contribue à la réalisation des objectifs de développement durable.

Le temps est venu d'agir à plus grande échelle. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2023, il est nécessaire de continuer de tenir compte de la vision renouvelée du Programme, qui est axée sur les effets de son action et la réalisation des objectifs de développement durable. J'ai le plaisir, à cet égard, de présenter le plan-programme d'ONU-Habitat pour 2021, qui constitue un nouvel exemple de l'engagement pris par le Programme de ne laisser personne de côté.

Directrice exécutive du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
(Signé) Maimunah **Mohd Sharif**

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 15.1 Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) coordonne la mise en œuvre des activités relatives à l'urbanisation durable et aux établissements humains durables dans le système des Nations Unies. Par les activités normatives et opérationnelles qu'il mène aux niveaux mondial, régional, national et local, il aide les États Membres à édifier des villes et des établissements humains durables. De plus, il dirige et coordonne les activités de suivi et d'établissement de rapports concernant les progrès accomplis au niveau mondial dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11. Le mandat du Programme découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution [3327 \(XXIX\)](#), par laquelle l'Assemblée a créé la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, et la résolution [32/162](#), par laquelle elle a créé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). En application de la résolution [56/206](#), ce dernier est devenu le Programme des Nations Unies pour les établissements humains à compter du 1^{er} janvier 2002. Dans sa résolution [73/239](#), l'Assemblée a mis en place une nouvelle structure de gouvernance pour ONU-Habitat, composée de l'Assemblée d'ONU-Habitat, à composition universelle, du Conseil exécutif comptant 36 membres et du Comité des représentants permanents.
- 15.2 ONU-Habitat cherche à renforcer la capacité des gouvernements à tous les niveaux et des autres parties concernées d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, des plans et des activités concrètes de développement urbain durable dans le cadre de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique et des projets prévus au titre du Compte de l'ONU pour le développement.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

- 15.3 D'ici à 2050, près de 70 % de la population mondiale vivra dans les villes, ce qui fera de l'urbanisation l'une des plus importantes évolutions du XXI^e siècle. L'urbanisation, qui est devenue un phénomène mondial, s'accompagne de disparités régionales et sociopolitiques considérables en ce qui concerne ses bénéficiaires. Environ 90 % de la croissance urbaine a lieu dans les régions les moins développées, où elle est pour l'essentiel non planifiée et où les capacités et les ressources sont très limitées. Non planifiée, la croissance urbaine favorise l'expansion des établissements informels et des taudis et alimente ainsi la pauvreté urbaine et les inégalités et contribue au manque de logements convenables et abordables qui en sont les corollaires. Dans le monde, plus de 1,6 milliard de personnes vivent dans un logement inadéquat et plus de 1 milliard dans des taudis ou des établissements informels. Les personnes qui vivent dans de telles conditions sont souvent victimes de formes additionnelles d'exclusion et de facteurs de pauvreté tels que l'absence de droits fonciers et de sécurité de ces droits, une capacité réduite à exercer une activité leur permettant de vivre décemment, ainsi que l'exclusion et la marginalisation sociales, qui touchent plus particulièrement les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les migrants et d'autres groupes marginalisés. De plus, 1,2 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable ; 2,5 milliards n'ont pas accès à des installations sanitaires sûres ; et moins de 35 % des villes des pays en développement traitent leurs eaux usées. Dans certaines parties du monde, les zones urbaines sont de plus en plus les épicentres des crises et le théâtre d'une insécurité et d'une violence qui contribuent parfois aux déplacements et aux migrations forcées. Dans le monde, il y a actuellement 763 millions de migrants internes et 224 millions de migrants internationaux, dont la plupart vivent dans les zones urbaines, souvent dans des conditions difficiles. Les villes sont aussi des points chauds en matière d'environnement et d'énergie, étant responsables, au niveau mondial, de 60 % à 80 % de la consommation d'énergie, de

70 % des émissions de carbone et de plus de 70 % de l'utilisation des ressources. Les citoyens pauvres subissent les pires conséquences des catastrophes naturelles et des crises et conflits liés aux changements climatiques ou provoqués par l'homme.

- 15.4 Si l'urbanisation est source de difficultés, elle offre aussi des possibilités inestimables, qui peuvent apporter des bienfaits à tous les types d'établissements humains, grâce aux avantages procurés par les villes. De fait, lorsqu'elles sont planifiées de manière inclusive et intégrée, les villes présentent des avantages car elles concentrent en leur sein les ressources, les emplois, les structures et les services nécessaires pour promouvoir une qualité de vie décente et la création de sociétés sans exclusive.
- 15.5 Afin d'exécuter son plan-programme pour 2021, ONU-Habitat se fondera sur le plan stratégique pour la période 2020-2023. En élaborant sa stratégie, il a passé en revue ses atouts et ses faiblesses, les possibilités qui s'offrent à lui et les difficultés qu'il pourrait rencontrer, et redéfini sa vision, sa mission et son orientation stratégique.
- 15.6 Globalement, le plan stratégique comporte un message clair : ONU-Habitat s'oriente, en se renforçant, vers un modèle opérationnel plus novateur et axé sur la fourniture de produits et la création de partenariats, l'objectif étant de canaliser les effets de ses activités vers une urbanisation durable. De plus, dans le plan, il est clairement indiqué que le Programme entend être une organisation dynamique, adaptée à sa mission. Plus spécifiquement, le plan comporte une description de la méthode de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des dimensions urbaines des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 11.
- 15.7 La vision d'ONU-Habitat, qui a été définie dans le plan stratégique et qui consiste à améliorer concrètement la vie des personnes, est la suivante : « Une meilleure qualité de vie pour toutes et tous dans un monde en pleine urbanisation ». La mission que le Programme se donne est de promouvoir des changements en profondeur dans les villes et les établissements humains, grâce à l'apport de connaissances, à des services consultatifs, à l'assistance technique et à la collaboration, de façon à ne laisser personne de côté. Les sous-programmes du programme de travail correspondent aux quatre domaines de changement interdépendants et complémentaires ci-après :
 - a) réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural ;
 - b) meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions ;
 - c) renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain ;
 - d) prévention et gestion efficaces des crises urbaines.
- 15.8 Les quatre sous-programmes du plan stratégique pour la période 2020-2023 ont été approuvés par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session, tenue en mai 2019 à Nairobi.
- 15.9 Dans le cadre du plan stratégique pour la période 2020-2023, ONU-Habitat se positionnera ainsi :
 - a) Il mettra pleinement en œuvre les sous-programmes en s'appuyant sur ses programmes et domaines d'activité classiques, auxquels viendront s'ajouter cinq programmes phares intégrés et ayant un effet catalyseur. De plus, pour mener à bien ses initiatives, il continuera d'adopter des pratiques de travail intégrées qui reposent sur des partenariats et sont sous-tendues par des liens plus systématiques entre ses activités normatives et ses activités opérationnelles. Les programmes phares sont le signe d'un changement de paradigme dans la manière de travailler d'ONU-Habitat et peuvent aider à transformer la vie dans les villes et les établissements humains. Ils ont pour but d'améliorer la cohérence des programmes en vue de favoriser l'obtention de résultats porteurs de transformation et de ne laisser personne de côté ;
 - b) Le programme phare intitulé « Des quartiers et communautés vivants et inclusifs » appuie les quatre sous-programmes grâce à des interventions spatiales. Dans le cadre de ce programme, la régénération urbaine est utilisée pour réduire les inégalités spatiales et la pauvreté. En facilitant la transformation des zones démunies et des emplacements stratégiques des villes sur les plans social, économique et environnemental, on pourra transformer les quartiers pour en

faire des espaces connectés, dynamiques, diversifiés et vivants. Cette transformation des zones urbaines permettra de parvenir à une plus grande égalité de résultats ;

- c) Le programme phare intitulé « Des villes intelligentes pour toutes et tous » appuie les quatre sous-programmes en contribuant au déploiement d'innovations technologiques favorisant la durabilité, l'inclusion, la prospérité et la réalisation du droit à un logement convenable. Ainsi, la transformation numérique des villes se fera au bénéfice de toutes et tous ;
- d) Le programme phare intitulé « RISE-UP: Resilient Settlements for the Urban Poor » (Des établissements humains résilients pour les populations pauvres des zones urbaines) contribue aux quatre sous-programmes en mobilisant des investissements à grande échelle visant à faciliter l'adaptation des villes et à renforcer la résilience face aux changements climatiques dans les zones vulnérables du monde et aussi à réduire les inégalités spatiales ;
- e) Le programme phare intitulé « Villes inclusives : renforcer les effets positifs de la migration urbaine », qui se rattache aux sous-programmes 1, 2 et 4, aide les autorités locales et nationales à créer un environnement urbain inclusif et accueillant pour toutes et tous. Il favorisera la cohésion entre les communautés d'accueil et les migrants, élargira l'accès aux services urbains et améliorera les conditions de vie dans les villes tout en promouvant les droits humains ;
- f) Le programme phare intitulé « SDG Cities », qui se rattache aux quatre sous-programmes, contribue à la réalisation globale des objectifs de développement durable en aidant les villes à établir un lien entre la réalité sur le terrain, les politiques et les sources de financement.

15.10 Les programmes phares guident la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2023 et du programme de travail annuel. Ils permettront d'éviter une dispersion des efforts en assurant une convergence géographique ainsi qu'une plus grande connexion thématique entre les activités entreprises, l'objectif étant d'obtenir des résultats partout où l'organisation est présente. Ils amélioreront la cohérence entre les initiatives menées dans de multiples lieux, facilitant ainsi un échange fructueux d'idées, de données d'expérience et d'enseignements tant au sein du Programme qu'avec les partenaires. Ils faciliteront la création de partenariats à long terme et favoriseront l'engagement des gouvernements, des collectivités locales, des donateurs et d'autres organisations compétentes. Ils s'appuieront sur plusieurs initiatives passées et présentes d'ONU-Habitat, qu'ils contribueront à rapprocher.

15.11 Le programme de travail pour 2021 continuera de faire de l'inclusion sociale à la fois une fin et un moyen de s'attaquer aux questions clés touchant l'ensemble de la population (personnes âgées, enfants et personnes handicapées) et portant notamment sur le genre et la jeunesse afin de renforcer les programmes d'ONU-Habitat visant à ne laisser personne de côté.

15.12 Sur la base de ses travaux normatifs et de ses recherches, axés sur la pratique de l'urbanisation durable, ONU-Habitat élaborera de nouveaux cadres d'orientation, outils et supports aux fins du renforcement des capacités, établira et proposera des normes et des principes et fera connaître les bonnes pratiques. De plus, il suivra les progrès accomplis au niveau mondial et aidera les organes intergouvernementaux, régionaux, nationaux et infranationaux à formuler des politiques relatives aux villes et autres établissements humains durables. Pour ce faire, il s'appuiera sur l'expérience tirée de ses travaux normatifs factuels tels que ses publications phares (*le Rapport mondial sur les établissements humains* et *le Rapport sur l'état des villes du monde*, désormais fusionnés en un rapport périodique sur les villes dans le monde, et divers autres rapports thématiques) et la Global Urban Indicators Database (Base de données sur les indicateurs urbains mondiaux). Pour mettre au point et tester ces outils, il collaborera de manière plus systématique avec les réseaux mondiaux, notamment le Réseau mondial des instruments fonciers, l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau et le Réseau mondial pour des villes plus sûres. Il se servira aussi de ses guides mondialement reconnus tels que les Lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous, les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale ainsi que les Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs.

- 15.13 Par ailleurs, ONU-Habitat s'appuiera sur l'expérience qu'il a acquise en exécutant des projets et des programmes aux niveaux local, national et régional pour orienter ses travaux au titre de la coopération technique et s'assurer que ceux-ci ont des effets concrets sur la vie des bénéficiaires. Au fil des ans, il a conçu des projets divers et variés, axés en grande partie sur la programmation intégrée aux fins de l'urbanisation durable, et mené des activités concernant aussi bien l'intervention en situation de crise que la reconstruction et le relèvement après une catastrophe ou un conflit.
- 15.14 Puisque les villes sont appelées à jouer un rôle critique dans l'avènement d'un développement urbain durable, ONU-Habitat renouvellera son partenariat avec les collectivités locales et leurs associations ainsi qu'avec les réseaux de villes, dans le contexte des politiques nationales. De plus, il appuiera pleinement les efforts déployés par les municipalités pour mettre en œuvre et suivre localement les objectifs de développement durable et le Nouveau Programme pour les villes en travaillant sur les politiques, la législation, la gouvernance, la planification et la conception des villes, et les mécanismes de financement.
- 15.15 Dans son rôle de pôle de connaissances et de coordonnateur, ONU-Habitat mènera des activités de plaidoyer, de communication et d'information portant sur les thèmes abordés dans le cadre des quatre sous-programmes et mobilisera le soutien du public et du monde politique. Il continuera de tirer le meilleur parti des plateformes de sensibilisation et de diffusion des connaissances que sont notamment son site Web, les grandes manifestations mondiales telles que le Forum urbain mondial (qui contribue aussi désormais à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes), la Journée mondiale des villes et la Journée mondiale de l'habitat.
- 15.6 En sa qualité de coordonnateur des activités relatives à l'urbanisation et aux établissements humains durables, ONU-Habitat suivra la situation et les tendances mondiales, établira des rapports à ce sujet et dirigera et coordonnera l'exécution du Nouveau Programme pour les villes à l'échelle du système, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Il recourra à des solutions technologiques novatrices et intelligentes pour la fourniture des services de base (eau, assainissement, énergie et gestion des déchets), les transports et la mobilité, et utilisera des données fiables et des analyses générées notamment par l'Observatoire urbain mondial et dans le cadre de l'Initiative pour la prospérité des villes (ancien Indice de prospérité des villes), à l'appui du suivi mondial des objectifs de développement durable ayant trait au développement urbain.
- 15.17 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
 - a) Des ressources extrabudgétaires non préaffectées suffisantes sont disponibles pour mener à bien les activités prévues et livrer les produits escomptés ;
 - b) Les autorités nationales et locales continuent de solliciter l'appui technique d'ONU-Habitat aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs politiques, plans et stratégies liés à l'urbanisation ;
 - c) Des données urbaines fiables et désagrégées sont disponibles pour appuyer les travaux de recherche et les activités de plaidoyer d'ONU-Habitat ;
 - d) Les zones où ONU-Habitat et ses partenaires exécutent des programmes et des projets continuent de connaître une stabilité sur les plans social, politique et macroéconomique.
- 15.18 ONU-Habitat prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, les résultats escomptés pour 2021 au titre du sous-programme 1 cadrent avec l'objectif du Programme qui consiste à renforcer la sécurité des droits fonciers des femmes dans le monde arabe. Pour ce qui est du sous-programme 4, les produits escomptés portent notamment sur la fourniture de conseils concernant l'accès des femmes aux ressources foncières, qui contribue à consolider la paix dans les pays sortant d'un conflit.
- 15.19 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, ONU-Habitat aidera les États Membres à élaborer des politiques, cadres et mesures de nature à stimuler la productivité des villes et des régions au moyen d'une approche intégrée du développement territorial. Cela se fera en collaboration avec

les collectivités locales et régionales et leurs associations, la Banque mondiale, les banques régionales de développement, le Département des affaires économiques et sociales, le Réseau des économistes des Nations Unies, les commissions économiques régionales, la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques, les institutions financières, les fondations et les milieux académiques. Pour aider les États Membres à mettre en place des politiques et des mesures novatrices de nature à promouvoir une croissance économique inclusive et durable, l'emploi et le travail décent pour toutes et tous, en particulier les femmes et les jeunes, ONU-Habitat collaborera avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'ONUDI, le Réseau d'innovation des Nations Unies, les entreprises du secteur des technologies, les villes intelligentes, les pôles d'innovation, les milieux académiques et d'autres organisations. Il collaborera également avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement afin de mettre en œuvre le Partenariat pour des villes plus vertes, l'objectif étant qu'il soit tenu compte de la viabilité environnementale dans le développement urbain, avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour élaborer des plans d'action nationaux sur le climat et avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, la Banque mondiale, l'Union européenne et le PNUD pour établir les cadres régissant les mécanismes de financement conjoints et pour harmoniser l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Il collaborera en outre avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le PNUD, l'OIM et le Programme alimentaire mondial pour intégrer le développement urbain durable dans les interventions humanitaires, et avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour promouvoir la sécurité dans les espaces publics. Il collaborera avec l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance aux fins de la fourniture de services d'eau et d'assainissement et de l'intégration du Nouveau Programme pour les villes dans ONU-Eau et ONU-Énergie. Il collaborera également avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour promouvoir l'égalité des genres et veiller à ce que les femmes et les filles bénéficient des projets mis en œuvre et soient prises en compte dans la conception et l'exécution de ceux-ci.

- 15.20 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, ONU-Habitat collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies pour poursuivre la réalisation des objectifs de développement durable et progresser dans la mise au point d'un cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des plans d'action régionaux ainsi que d'une stratégie du système des Nations Unies en faveur d'une urbanisation durable. Dans le cadre de son rôle normatif, il continuera de coopérer étroitement avec le Département des affaires économiques et sociales et les commissions économiques régionales en tant que plateforme de connaissances et première source mondiale de données et de connaissances sur les villes, les agglomérations et les établissements ruraux de toutes les régions et de tous les pays du monde entier. Il collaborera également avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience des activités opérationnelles menées au niveau des pays.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 15.21 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

3327 (XXIX)	Création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains		l'assistance internationales dans le domaine des établissements humains
34/114	Rapport sur la situation des établissements humains dans le monde et rapports périodiques sur la coopération et	53/242	Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains
		55/2	Déclaration du Millénaire

S-25/2	Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire	72/146	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
56/206	Renforcement du mandat et du statut de la Commission des établissements humains ainsi que du statut, du rôle et des attributions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	72/234 73/170	Participation des femmes au développement
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	73/239	La promotion de la paix, condition essentielle du plein exercice par tous de tous les droits de l'homme
71/235	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	73/242	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
71/256	Nouveau Programme pour les villes		Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Résolutions et décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat

1/1	Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020-2023		Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
1/2	Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs	1/5	Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains
1/3	Renforcer les capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030	1/3	Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
1/4	Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations		

Résolutions du Conseil d'administration

18/8	La jeunesse	22/9	Coopération Sud-Sud dans le domaine des établissements humains
19/11	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	23/3	Appui à des politiques de logement en faveur des pauvres
20/1	Les jeunes et les établissements humains	23/10	Activités futures du Programme des Nations Unies pour les établissements humains concernant l'économie urbaine et les mécanismes de financement pour la rénovation des villes, le logement et les services de base nécessaires aux citoyens pauvres
20/6	Meilleures pratiques, bonnes politiques et législation facilitatrice pour appuyer une urbanisation durable et la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire		
20/7	Parité hommes-femmes dans le développement des établissements humains	23/14	Un développement urbain durable grâce à des politiques en faveur de villes plus sûres et à la prévention de la criminalité en milieu urbain
20/16	Amélioration de la participation de la société civile à la gouvernance locale		
21/3	Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales	24/4	Égalité des sexes et autonomisation des femmes pour leur permettre de contribuer au développement urbain durable
21/6	Épanouissement de la jeunesse urbaine		
21/7	Mesures d'encouragement durables en faveur d'un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans le logement destiné aux groupes à faible revenu	24/5 24/6 24/7	Réalisation d'un développement durable au moyen de politiques urbaines nationales Soutenir l'action pour des villes plus sûres L'élimination des bidonvilles : un défi mondial

Titre IV Coopération internationale pour le développement

24/8	Appui technique régional au logement et développement urbain durables, y compris au Forum ministériel des États arabes sur le logement et le développement urbain	25/2	Renforcement de l'appropriation nationale et de la capacité opérationnelle
		25/6	Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale
24/11	Promotion d'un développement urbain durable grâce à la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et les femmes	25/7	Réforme de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
24/12	Jeunesse et développement urbain durable	26/4	Promotion de la sécurité dans les villes et les établissements humains
24/13	Les activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans les pays	26/5	Appui technique régional au logement et développement urbain durables par les structures consultatives régionales
25/1	Contribution du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au programme de développement pour l'après-2015 pour promouvoir un développement urbain et des établissements humains durables	26/6	Forum urbain mondial
		26/8	Promouvoir une mise en œuvre, un suivi et une évaluation effectifs du Nouveau Programme pour les villes
		26/9	Développement des établissements humains dans le Territoire palestinien occupé

Résolutions du Conseil économique et social

2003/62	Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat	2019/2	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2017/24	Établissements humains		
2018/11	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies		

Produits

15.22 On trouvera dans le tableau 15.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 15.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	—	—	—	2
1. Contributions d'ONU-Habitat aux rapports du Secrétaire général et à d'autres documents intéressant le système des Nations Unies	—	—	—	1
2. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) : rapport du Secrétaire général	—	—	—	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	6	7
3. Réunions des organes directeurs (Assemblée d'ONU-Habitat, Conseil exécutif et Comité des représentants permanents)	—	—	3	4
4. Séance du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
5. Séance du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
6. Séance de la Cinquième Commission	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	–	–	5	6
7. Publications phares d'ONU-Habitat	–	–	4	5
8. Rapport annuel d'ONU-Habitat	–	–	1	1
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures et dépliants ; profils sur la surveillance des villes et la communication de données à ce sujet ; supports d'information destinés au public et supports de sensibilisation destinés aux forums nationaux et régionaux et aux manifestations importantes telles que le Forum urbain mondial, la Journée mondiale de l'habitat et la Journée mondiale des villes ; cadres de mobilisation axés sur le secteur privé ; environ cinq manifestations : 2 sur l'avancement des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, 1 concernant la Commission de la condition de la femme, 1 concernant le Forum urbain mondial et 1 concernant l'Assemblée d'ONU-Habitat.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus accessibles à l'aide d'une application sur téléphone portable pour des consultations citoyennes aux niveaux national et municipal en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11.				

Activités d'évaluation

- 15.23 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :
- a) Auto-évaluation : évaluation des effets et des résultats de la neuvième session du Forum urbain mondial ;
 - b) Auto-évaluation : évaluation de la Journée mondiale des villes ;
 - c) Auto-évaluation : évaluation du projet de renforcement des capacités nationales visant à mettre au point des stratégies relatives au logement et à l'amélioration des taudis ;
 - d) Auto-évaluation : évaluation à mi-parcours du programme de renforcement des districts municipaux de la ville de Kaboul ;
 - e) Auto-évaluation : évaluation de la phase de développement stratégique du Programme mondial « Villes futures » ;
 - f) Auto-évaluation : évaluation du projet pour la résilience des villes en Afghanistan ;
 - g) Auto-évaluation : évaluation du programme « Villes futures » en Arabie saoudite ;
 - h) Auto-évaluation : évaluation du programme de pays d'ONU-Habitat au Liban ;
 - i) Auto-évaluation : évaluation du programme pour des villes propres et vertes.
- 15.24 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées au paragraphe 15.23 au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021. ONU-Habitat a pris en considération les recommandations issues de ces évaluations pour élaborer le plan stratégique pour la période 2020-2023 et réorganiser son fonctionnement afin d'améliorer le respect du principe de responsabilité, l'efficacité et l'efficience. C'est ainsi que, sur la base des recommandations issues de l'évaluation de la Journée mondiale des villes, il s'est efforcé de faciliter l'intégration dans ses travaux et ceux d'autres entités des Nations Unies de l'expérience et des connaissances acquises à l'occasion de cette journée.

- 15.25 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations susmentionnées au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021. Il est prévu de procéder aux évaluations et auto-évaluations ci-après en 2021 :
- a) Évaluation en fin de parcours du Programme d'appui à la gouvernance municipale en Afghanistan ;
 - b) Évaluation à la fin de la phase II de l'accélération de l'action climatique par l'adoption de stratégies de développement urbain à faibles émissions (Urban-LEDS) ;
 - c) Deux auto-évaluations de pays ;
 - d) Six auto-évaluations de projets clôturés en 2020 ;
 - e) Deux auto-évaluations thématiques.

Sous-programme 1

Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural

Objectif

- 15.26 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de réduire les inégalités entre les communautés et au sein des communautés et de réduire la pauvreté dans le continuum urbain-rural grâce à un accès accru et équitable aux services de base, à la mobilité durable et à des espaces publics accessibles et sûrs, à un accès accru et sûr aux terres, à un logement convenable et abordable et à une croissance et à une régénération efficaces des établissements humains.

Stratégie

- 15.27 Pour contribuer à assurer un accès accru et équitable aux services de base, à la mobilité durable et à des espaces publics accessibles et sûrs, le sous-programme élaborera des instruments, des normes et des directives techniques qu'il diffusera auprès des États Membres et favorisera la participation des villes partenaires à des débats, à des activités d'appui entre pairs, à la mise en commun des meilleures pratiques, à des séances de formation et à d'autres initiatives de renforcement des capacités, l'objectif étant de consolider les moyens institutionnels et les capacités de gestion en vue d'améliorer l'accès aux services de base (eau, assainissement, énergie, etc.) ainsi que l'efficacité, la qualité, la fiabilité et la durabilité de ces services, et de garantir l'accès à la mobilité durable et aux espaces publics. En ce qui concerne la gestion des déchets, le sous-programme élargira la portée de sa campagne « Waste Wise Cities », qui vise à mobiliser les autorités nationales et locales pour qu'elles s'engagent à améliorer leurs pratiques en matière de gestion des déchets et à utiliser les ressources de manière plus rationnelle, en repensant, en réduisant, en réutilisant et en recyclant les matériaux et les déchets avant et après consommation. Pour ce qui est des espaces publics, par exemple, ces activités devraient avoir le résultat suivant : les espaces publics dans les zones urbaines seront de meilleure qualité et seront plus accessibles, plus sûrs et ouverts à toutes et à tous. Parmi les résultats déjà obtenus citons celui-ci : 75 villes ont amélioré et revitalisé leurs espaces publics afin de les rendre sûrs, inclusifs et accessibles à plus de 1,8 million de personnes, en particulier aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Ces activités aident les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle des objectifs 1, 6, 7, 11, 12 et 14.
- 15.28 Pour contribuer à assurer un accès accru et sûr aux terres et à un logement convenable et abordable, le sous-programme fournira aux États Membres des instruments normatifs et législatifs ainsi que des instruments de planification et de financement afin de les aider à mettre en place des politiques relatives aux terres et au logement qui soient intégrées et inclusives, qui tiennent compte des questions de genre et qui améliorent la sécurité des droits fonciers de toutes et tous, garantissent

l'accès à un logement convenable et abordable et interdisent les expulsions illégales. Il promouvra la mise en place, dans le secteur du logement, de codes, de règlements ou de mécanismes de certification relatifs à la construction garantissant la viabilité de l'habitat. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : un plus grand nombre de personnes vivront dans un logement convenable et abordable et les décideurs seront mieux à même d'établir des systèmes de gouvernance foncière durables. Parmi les résultats déjà obtenus citons celui-ci : plus de 100 pays ont adopté des dispositions constitutionnelles sur le droit à un logement convenable, à la suite de quoi 42 pays ont progressivement fourni un logement convenable et abordable à des bénéficiaires tels que des femmes, des enfants, des personnes handicapées, des peuples autochtones et des migrants, la sécurité des droits fonciers de 800 000 personnes vivant dans des taudis a été assurée, 268 000 femmes et jeunes ont bénéficié de moyens de subsistance durables et les conditions de vie de 516 203 personnes dans 200 villes de 40 pays ont été améliorées. Ces activités aident les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle des objectifs 1, 2, 5, 11 et 15.

- 15.29 Pour favoriser la croissance et la régénération efficaces des établissements humains, le sous-programme fournira une assistance technique aux autorités nationales et locales aux fins de l'élaboration de plans, de politiques, de directives techniques et d'instruments intégrés conformes aux Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale et aux principes de l'urbanisation durable. Il fournira également une assistance technique aux autorités nationales et locales et aux villes qui souhaitent prendre des mesures d'urbanisation concrètes, susceptibles d'être financées, ayant un effet catalyseur et considérées comme prioritaires. De plus, il aidera les villes partenaires à structurer les diverses approches de la régénération urbaine grâce à l'élaboration de plans, de politiques, de directives techniques et d'instruments concrets. Ces activités devraient avoir le résultat suivant : des zones urbaines délabrées seront régénérées et transformées en des zones qui sont inclusives sur les plans social et économique et offrent une meilleure qualité de vie aux habitants. Parmi les résultats déjà obtenus citons ceux-ci : plus de 20 villes ont adopté des principes durables de planification urbaine, et des cahiers des charges plus efficaces et plus conformes aux objectifs de développement durable ont été établis pour des plans et projets urbains (30) et utilisés pour orienter les activités de planification. Ces activités aident les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11.

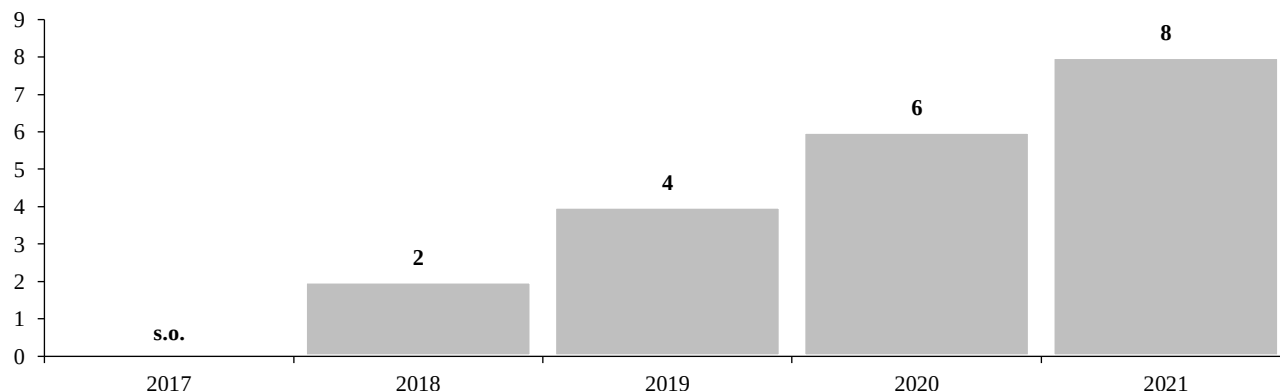
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : des droits fonciers renforcés pour les hommes et les femmes dans les pays arabes (résultat déjà défini pour 2020)

- 15.30 Les travaux relatifs à la gouvernance foncière et à la sécurité des droits fonciers de toutes et tous se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et la capacité des institutions de mettre en place des méthodes et des outils d'administration foncière qui soient favorables aux pauvres, qui tiennent compte des questions de genre et qui favorisent les réformes agraires, la bonne gouvernance foncière, la gestion durable des terres et la coordination fonctionnelle du secteur foncier sera renforcée, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 15.I

Mesure des résultats : nombre d'institutions participant à l'administration des biens fonciers dans les États arabes qui utilisent des méthodes et outils d'administration foncière inclusifs et tenant compte des questions de genre avec le soutien du Programme des Nations Unies pour les établissements humains



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : des quartiers et communautés vivants et inclusifs (nouveau résultat)

- 15.31 La ségrégation ainsi que la concentration de la pauvreté et de multiples privations dans certains quartiers sont souvent des signes de fragmentation de l'espace urbain. Quel que soit leur niveau de revenu, les villes partagent les caractéristiques suivantes : sites historiques négligés dans les centres-villes, logements délabrés et quartiers non planifiés. La régénération urbaine permet de réduire les inégalités spatiales en améliorant la qualité de vie dans des zones ciblées des villes tout en présentant des avantages économiques, sociaux et environnementaux pour les villes dans leur ensemble. Des initiatives de régénération urbaine sont menées par de multiples acteurs, qui se servent de divers mécanismes et sources de financement, mais les résultats sont souvent décevants pour ce qui est de l'inclusion sociale et de la protection des résidents les plus vulnérables.
- 15.32 Un programme phare concernant la régénération urbaine et intitulé « Des quartiers et communautés vivants et inclusifs » a été lancé dans le cadre du sous-programme afin de soutenir les autorités nationales et locales qui souhaiteraient entreprendre des projets et des initiatives de régénération urbaine inclusive. Ce programme phare applique à plus grande échelle l'expérience acquise par le Programme en matière d'initiatives de régénération urbaine, d'aménagement planifié des dents creuses et de modernisation urbaine en vue de diffuser des connaissances et d'établir des normes au niveau mondial, et de renforcer les capacités des autorités nationales et locales aux fins d'une régénération urbaine inclusive. Il s'appuiera sur les instruments et principes existants, notamment le droit à un logement convenable et les éléments clés du Nouveau Programme pour les villes concernant la planification, la législation et la gouvernance urbaines. Des projets de démonstration sont en train d'être mis au point en collaboration avec les villes partenaires afin de favoriser la réalisation d'essais et l'apprentissage au niveau local.

Situation interne et réponse

- 15.33 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de lutter contre les inégalités spatiales croissantes grâce à la régénération urbaine inclusive, mais on ne disposait pas d'orientations ou d'instruments mondiaux complets permettant d'aider les États Membres dans cette entreprise. Les inégalités spatiales sont concentrées dans des endroits précis et s'accompagnent souvent de problèmes sociaux, économiques et environnementaux de grande envergure tels que la répartition inégale des services urbains de base, un manque de logements abordables, la réduction des perspectives économiques et la faible qualité de l'environnement. En réponse, des normes et des cadres de suivi mondiaux relatifs à la régénération urbaine seront élaborés dans le cadre du sous-

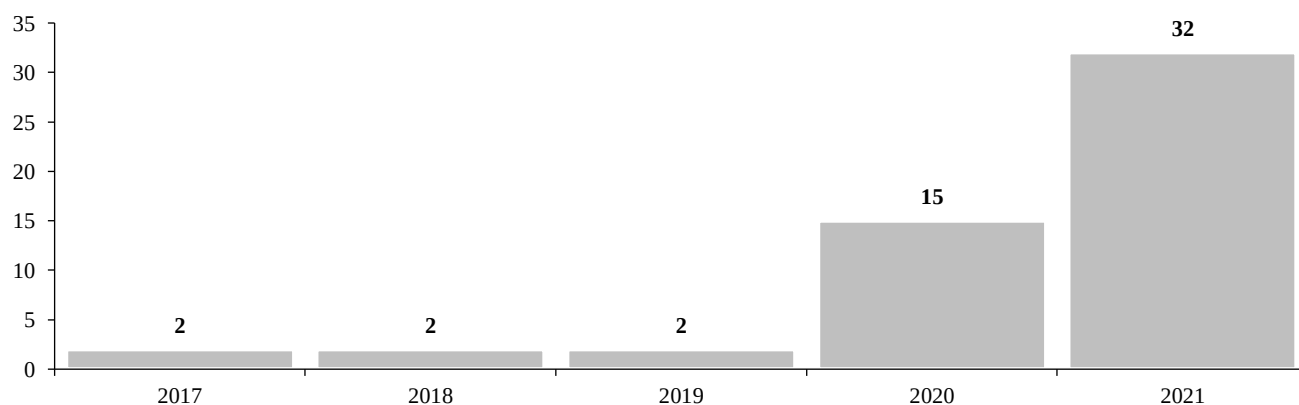
programme ; ceux-ci définiront une approche intégrée de l'exécution des projets de régénération urbaine. Cette approche intégrée permettra de promouvoir l'inclusion sociale, le partage de la prospérité économique, une meilleure utilisation des terres, la connectivité physique et la fonctionnalité des espaces urbains dans une perspective à l'échelle des villes, l'objectif étant de contenir l'étalement urbain et d'assurer la viabilité environnementale.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 15.34 Le travail qui sera effectué devrait permettre de réduire les inégalités entre les communautés et au sein des communautés et de réduire la pauvreté dans le continuum urbain-rural, comme devrait le montrer l'adoption par 32 villes de politiques de régénération urbaine visant à remédier aux inégalités spatiales et sociales d'ici à 2021 ; le nombre de villes devrait passer à 250 d'ici à 2030. Quinze villes devraient participer en 2020 au programme phare relatif à la régénération, emboîtant ainsi le pas aux deux premières villes pilotes, et les enseignements tirés seront regroupés et appliqués à plus grande échelle.

Figure 15.II

Mesure des résultats : nombre de villes ayant adopté des politiques de régénération urbaine avec le soutien du Programme des Nations Unies pour les établissements humains



Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 15.35 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

42/146	Réalisation du droit à un logement convenable	73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
67/291	Assainissement pour tous		
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable	74/141	Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement
72/271	Amélioration de la sécurité routière mondiale	74/237	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Résolutions du Conseil d'administration

21/8	Fonds ou Mécanisme de financement africain pour la prévention et l'amélioration des bidonvilles	23/8	Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable
21/9	Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux ressources	23/17	Un développement urbain durable grâce à un accès plus équitable à la terre, aux logements, aux services de base et aux infrastructures
21/10	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : mécanismes expérimentaux de financement de logements et d'infrastructures accessibles aux pauvres	24/2	Renforcement des travaux d'ONU-Habitat sur les services urbains de base
23/4	Un développement urbain durable grâce à l'accès à des espaces publics urbains de qualité	24/9	Stratégies nationales et locales inclusives en matière de logement en vue de réorienter la Stratégie mondiale du logement

Produits

- 15.36 On trouvera dans le tableau 15.2 les produits retenus pour la période 2020-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.2

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)			32	50
1. Projets relatifs aux services urbains de base : mobilité, eau et assainissement, énergie et gestion des déchets solides, et espaces publics sûrs, inclusifs et accessibles			13	15
2. Projet d'élaboration de politiques nationales et locales concernant le patrimoine urbain, les paysages historiques et la culture			1	1
3. Projets pilotes concernant le logement, l'amélioration des taudis, les modes de financement novateurs pour le secteur du logement et la réaffectation des terres, et rénovation et régénération urbaines et territoriales intégrées			9	12
4. Projets relatifs à la sécurité des droits fonciers, au financement reposant sur les actifs fonciers et à la mise en œuvre de la note d'orientation du Secrétaire général sur la terre et les conflits			—	10
5. Projets de planification urbaine et territoriale intégrée et d'élaboration et de mise en œuvre de lois efficaces sur la planification			6	9
6. Projets favorisant la surveillance urbaine et l'élaboration de politiques de prévention de la criminalité et d'amélioration de la sécurité des collectivités et de la cohésion sociale dans les villes et les établissements humains qui sont fondées sur des données factuelles			3	3
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)			51	79
7. Ateliers et activités de formation sur les services urbains de base : mobilité, eau et assainissement, énergie et gestion des déchets solides			21	29

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
8. Ateliers et activités de formation sur l'amélioration des taudis, le logement, la prise en compte du patrimoine dans le développement urbain, la régénération et la croissance des villes, la gouvernance de la planification urbaine, les espaces publics, le Réseau mondial de laboratoires de planification et d'aménagement du milieu urbain ainsi que la prévention de la criminalité et la sécurité urbaine			13	20
9. Ateliers mondiaux et régionaux de formation concernant les terres, le logement, l'amélioration des taudis, les studios de logement et les réseaux de professionnels			5	7
10. Ateliers techniques sur le suivi des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes			4	2
11. Séances de formation sur les politiques, la planification et la conception, la gouvernance, la législation, le financement et la collecte de données			8	14
12. Séances de formation sur les terres et les conflits ; régime foncier, gouvernance et financement ; réunions de groupes d'experts sur la gouvernance des terres urbaines dans la région des États arabes			–	7
Publications (nombre de publications)			2	3
13. Publication sur les solutions de mobilité durable à faible émission de carbone			1	–
14. Rapport mondial : transformer un milliard de vies – amélioration des conditions de vie et urbanisation durable – les défis posés par les bidonvilles et les implantations sauvages en 2020 (suite de la publication parue en 2003)			1	–
15. Régime foncier et dégradation des terres			–	1
16. Rapport mondial sur la gouvernance foncière			–	1
17. Publication concernant le logement abordable et durable			–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)			–	19
18. Mécanismes novateurs de financement de programmes de logement locatif, coopératif et évolutif et de dispositifs de réaffectation des terres destinés à réduire la pauvreté urbaine			–	–
19. Recueils de politiques, de plans, de bonnes pratiques et de données d'expérience concernant la planification des villes, la régénération urbaine, la conservation du patrimoine et les extensions urbaines			–	2
20. Pratiques optimales, guides, normes et études de cas concernant l'accès accru et équitable aux services de base, à la mobilité durable et aux espaces publics			–	2
21. Rapport sur les politiques, les plans et les lois visant à améliorer la sécurité, en particulier pour les jeunes, les femmes et les enfants des zones urbaines			–	–
22. Guide de gestion des terres et d'aménagement de l'espace visant à réduire la pauvreté et les inégalités spatiales			–	2
23. Directives relatives au droit à un logement convenable et à la prévention du sans-abrisme parmi les groupes vulnérables, notamment les migrants			–	2
24. Série de guides sur la mise en place de mécanismes fonciers, juridiques et financiers novateurs en matière de préservation et de régénération			–	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
25. Instruments, profils de logement et directives techniques destinés aux responsables municipaux et portant sur la planification, la gestion et la mise en œuvre de programmes de logements abordables et durables et d'amélioration des taudis			–	4
26. Séries de guides et d'outils visant à améliorer la gestion des terres et la sécurité des droits fonciers			–	2
27. Directives et manuels concernant l'amélioration des taudis			–	3
28. Directives concernant la planification des quartiers, et plus particulièrement la participation et la régénération inclusive			–	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de conseils aux États Membres concernant le suivi et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable et la communication d'informations à ce sujet, notamment services consultatifs sur la communication d'informations relatives aux objectifs et la collecte, l'analyse et le suivi des données relatives aux indicateurs, en particulier les cibles et les indicateurs 11.1, 11.3.1, 11.3.2 et 11.7.1, tirant parti de la plateforme en ligne du Nouveau Programme pour les villes et tenant compte des pratiques optimales ; fourniture de services consultatifs sur le droit à un logement convenable et la sécurité des droits fonciers des groupes vulnérables, les politiques de logement, la réforme et le respect du droit urbain s'agissant de la régénération et de la croissance urbaines et sur la gestion efficace de la régénération et de la croissance grâce à une planification et à un aménagement inclusifs des territoires et des villes, à une gouvernance participative et sans exclusive, à l'aménagement et à la gestion des espaces publics, aux laboratoires d'aménagement du milieu urbain, aux extensions planifiées des villes, à l'aménagement des dents creuses et à la préservation du patrimoine ; conseils techniques sur la régénération urbaine, la préservation du patrimoine et l'administration et la gestion des terres urbaines fournis à différentes parties prenantes (bureaux régionaux et bureaux de pays d'ONU-Habitat, autres organismes des Nations Unies, autorités nationales et locales, organisations non gouvernementales, organisations locales) ; activités visant à renforcer les partenariats et les réseaux existants.

Bases de données et supports numériques : collecte de données sur les engagements pris au niveau mondial en ce qui concerne les terres et les liens entre les zones rurales et les zones urbaines et outils en ligne permettant de s'attaquer aux questions liées aux services urbains de base, à la mobilité durable, à l'énergie, à l'eau et à l'assainissement, à la gestion des déchets solides, au logement, à la qualité de l'air dans les villes et à l'atténuation des changements climatiques ; plateformes numériques intégrées et ouvertes concernant la sécurité urbaine, le patrimoine, la régénération, la croissance des villes ; supports de sensibilisation et bases de données sur l'identité et le patrimoine culturels destinés aux citoyens, base de données des indicateurs urbains mondiaux et base de données « UrbanLex » (base de données sur le droit urbain) ; plateforme en ligne du Nouveau Programme pour les villes, effort concerté des Nations Unies visant à ce qu'il soit tenu compte des pratiques optimales dans les activités liées à la régénération et à la croissance des villes.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports de sensibilisation, brochures, dépliants et profils présentant les activités menées dans le cadre du sous-programme ; réseaux de diffusion de l'information, dont le réseau mondial des espaces publics, qui compte une centaine de membres ; parrainage, en partenariat avec la municipalité de Dubaï (Émirats arabes unis), du prix récompensant les pratiques optimales en matière de régénération urbaine et d'espaces publics (études de cas publiées/articles) ; activités de sensibilisation menées sur les médias sociaux en faveur de l'avancement des femmes et des jeunes et de la création de villes adaptées aux personnes handicapées, notamment en ce qui concerne la régénération urbaine et les espaces publics ; supports de communication concernant la gouvernance et la gestion des terres urbaines ; partenariats et activités d'apprentissage croisé (Réseau mondial des instruments fonciers) visant à favoriser une urbanisation durable.

Relations extérieures et relations avec les médias : dossiers destinés aux médias, communiqués de presse, articles en ligne et informations actualisées publiées sur les médias sociaux, manifestations concernant l'amélioration des taudis, la rénovation urbaine, les espaces publics, les logements abordables et convenables, la gouvernance et la gestion des terres urbaines, partenariats et activités d'apprentissage croisé avec les organisations partenaires.

Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour des comptes d'ONU-Habitat sur les médias sociaux en vue de disposer d'informations de qualité sur les services urbains de base, les espaces publics, la mobilité durable, les terres, l'amélioration des taudis, le logement et la régénération ; contenus multimédias (documentaires vidéo, infographies, présentations, webinaires) ; version de démarrage d'une base de données sur les plans urbains mondiaux.

Sous-programme 2

Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

Objectif

- 15.37 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer un meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions moyennant une amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité, une augmentation et une répartition équitable des revenus générés localement, et un déploiement plus large des technologies d'avant-garde et des innovations.

Stratégie

- 15.38 Pour contribuer à améliorer la connectivité spatiale et la productivité, le sous-programme aidera les États Membres et d'autres partenaires à accroître la contribution de l'urbanisation à la productivité et au développement économique inclusif en formulant des politiques urbaines nationales sous-tendues par des cadres juridiques, financiers et opérationnels, le transfert de connaissances, le renforcement des capacités et la mise au point d'instruments de planification et d'aménagement des territoires urbains et ruraux. Ces activités devraient avoir le résultat suivant : le développement territorial sera équilibré, la prospérité sera partagée et les villes seront mieux connectées et plus inclusives. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption de politiques urbaines nationales dans plus de 40 pays, dont le Cameroun, l'Inde, la Jordanie, le Liban, le Malawi, la République islamique d'Iran, la Serbie, la Tunisie et la Zambie. Les pays concernés ont été amenés à revoir la manière dont ils planifiaient, finançaient, développaient et géraient les villes, ayant pris conscience du fait qu'il importait d'assurer un développement urbain et territorial durable pour accroître la prospérité de toutes et tous ainsi que la connectivité. Ces activités aident les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle des objectifs 1 et 11.
- 15.39 Pour favoriser une augmentation et une répartition équitable des revenus générés localement, le sous-programme apportera aux villes une assistance technique, un soutien au renforcement des capacités et des services consultatifs afin de les aider à adopter des méthodes de budgétisation participative et à optimiser les recettes locales grâce à la collecte de données et à la constitution de bases de données municipales, à la mise en commun d'études de cas sur l'optimisation des revenus et les approches participatives et à l'élaboration de directives sur la création de recettes locales. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les collectivités locales entreprendront les réformes institutionnelles et juridiques nécessaires pour dégager des ressources financières additionnelles, notamment en s'appuyant sur des partenariats public-privé et en recourant à des instruments de financement et de création de revenus fondés sur le foncier. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'augmentation des recettes municipales dans des pays comme l'Afghanistan, le Kenya et la Somalie, grâce à des mécanismes de financement reposant sur la valeur des terres et la perception d'impôts fonciers. Cette augmentation a découlé de l'enregistrement des propriétés foncières, d'une meilleure gestion des actifs locaux et des terres, de l'élaboration de politiques financières plus judicieuses, de la mise en place de politiques budgétaires et d'exécution du budget, et de l'instauration de contrôles réglementaires et de mécanismes d'application. Par exemple, dans le comté de Kisumu (Kenya), une analyse des politiques a démontré que le recouvrement des impôts fonciers et des frais liés à l'obtention d'un permis d'exploitation pouvait accroître les recettes locales de 40 % et 14 %, respectivement, dans le cadre d'une restructuration des flux de revenus. Ces activités aident les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 8 (travail décent et croissance économique).
- 15.40 Pour favoriser un déploiement plus large des technologies d'avant-garde et des innovations, le sous-programme renforcera les capacités des collectivités locales afin qu'elles soient mieux à même de proposer, de tester et d'appliquer efficacement des technologies d'avant-garde et des innovations, telles que les réseaux de capteurs, les communications de machine à machine, l'intelligence artificielle, la réalité virtuelle et augmentée, les systèmes d'information géographique, la

téledétection, le traitement des mégadonnées et la visualisation pour une transition vers le numérique. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les villes disposeront de moyens plus robustes pour réduire les inégalités et la fracture sociale, spatiale et numérique. Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : afin de régler les problèmes liés à la durabilité, les villes partenaires ont incorporé, dans leurs politiques, stratégies et cadres de gouvernance sur les données urbaines, des normes, principes et instruments visant à favoriser une croissance intelligente des villes. Par exemple, le travail effectué a amené 10 collectivités locales à appliquer des mesures faisant appel à la technologie et à exploiter les données urbaines pour s'attaquer aux problèmes ayant trait aux changements climatiques, à la mobilité urbaine et aux inégalités spatiales. Ces activités ont aidé les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9 (industrie, innovation et infrastructure) ainsi que dans l'exécution du Nouveau Programme pour les villes, dont certaines sections sont consacrées à l'économie urbaine, à la planification, aux cadres juridiques et aux politiques urbaines nationales.

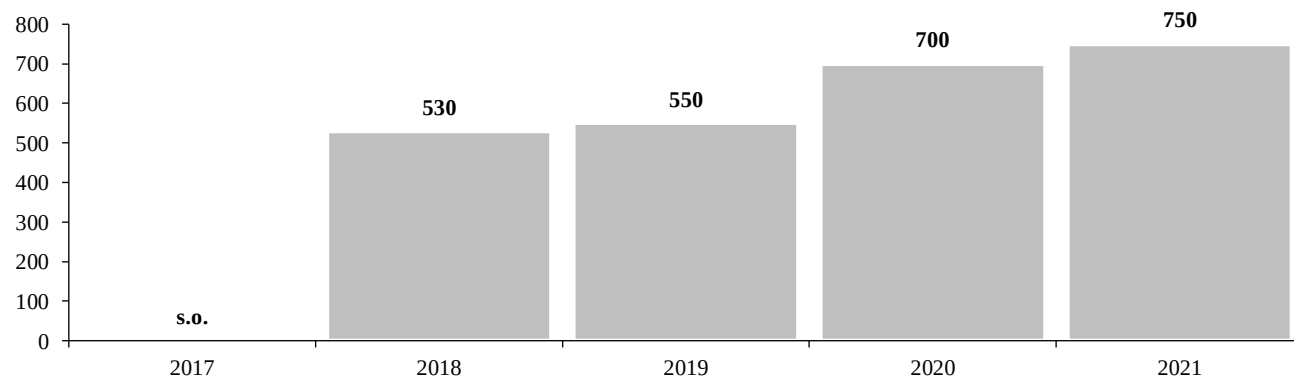
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : une transformation des villes et un développement durable basés sur l'innovation : Initiative pour la prospérité des villes (résultat déjà défini pour 2020)

- 15.41 Les travaux relatifs aux connaissances sur l'urbanisation durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les États Membres recevront un appui aux fins de la formulation de politiques et d'interventions fondées sur des données probantes, qui sont nécessaires pour assurer un développement urbain équitable et durable, et l'Initiative pour la prospérité des villes sera plus largement adoptée, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 15.III

Mesure des résultats : nombre de villes participant à l'Initiative pour la prospérité des villes



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : renforcement des capacités des villes en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en reliant les politiques fondées sur des données factuelles aux investissements (nouveau résultat)

- 15.42 Dans le cadre du sous-programme, des activités ont été menées dans plusieurs régions afin de montrer de quelle manière une urbanisation bien planifiée et bien gérée pouvait contribuer à la prospérité et au bien-être, en ouvrant la voie à un développement territorial intégré et en faisant le lien entre le développement rural et le développement urbain. Pour assurer un développement territorial équilibré et surmonter les inégalités, il faut associer des stratégies de croissance économique à des stratégies de développement socialement inclusives et viables sur le plan

environnemental. L'un des meilleurs moyens d'y parvenir consiste à aider les villes à réaliser leur potentiel pour qu'elles puissent elles-mêmes atteindre les objectifs de développement durable et améliorer ainsi le bien-être de toutes et tous, en particulier des citoyens et citoyennes vulnérables et marginalisés. Un programme phare intitulé « SDG Cities » sera lancé dans le cadre de l'appui apporté aux villes d'économies en développement et d'économies émergentes et développées. Il permettra de mettre en place, à l'échelle du système des Nations Unies, des indicateurs urbains et une plateforme de suivi qui pourront orienter les politiques fondées sur des données factuelles ainsi que les priorités en matière d'investissement des revenus générés localement. Il s'appuiera sur les travaux accomplis précédemment dans le cadre de l'Initiative pour la prospérité des villes et renforcera les capacités des villes pour qu'elles puissent produire des données factuelles fiables et comparables, en recourant notamment à des technologies telles que l'intelligence artificielle, le traitement des mégadonnées et la visualisation, en vue de recenser les difficultés, de définir les stratégies à suivre pour amener des transformations et d'évaluer les répercussions sociales, économiques et environnementales.

- 15.43 Le sous-programme mène des activités dans plus de 400 villes, dans des pays comme l'Arabie saoudite, la Chine, la Colombie, l'Éthiopie et le Mexique, dans le cadre de l'Initiative pour la prospérité des villes. Le programme phare intitulé « SDG Cities », qui s'inscrit dans le prolongement de cette initiative, servira de base à la mise au point d'un outil de suivi permettant de collecter, de synthétiser et d'interpréter des données sur les villes et de formuler des plans d'action. Le programme servira en outre de plateforme où pourront s'articuler les efforts déployés par les entités des Nations Unies pour suivre la réalisation de la dimension urbaine des objectifs de développement durable et faciliter l'établissement volontaire de rapports sur la mise en œuvre au niveau local. Alors que 55 % de la population mondiale vit dans des villes (60 % d'ici à 2030), il importe d'accroître l'appui apporté aux mécanismes locaux de suivi des établissements humains afin que des données suffisantes, détaillées, vérifiables et harmonisées puissent être recueillies. Il est indispensable de disposer de données fiables pour établir des bases de référence et des cibles pour les villes, pour aider les décideurs à accorder la priorité aux mesures de développement lorsque les ressources sont limitées et pour mobiliser un financement.

Situation interne et réponse

- 15.44 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : des mécanismes visant à faciliter le suivi et la communication de données nationales étaient en place, mais les méthodes et instruments actuellement utilisés dans le cadre du sous-programme devaient être revus et mis en conformité avec le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pour assurer pleinement le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs au niveau des villes et au niveau national ainsi que la communication d'informations à ce sujet. En réponse, il a fallu élaborer très rapidement des cadres et des instruments compatibles avec les objectifs afin de collecter les données requises au niveau des villes et d'identifier les acteurs nationaux compétents. Le sous-programme s'appuiera sur les travaux précédemment entrepris dans le cadre de l'Initiative pour la prospérité des villes, garantissant ainsi que les cadres d'indicateurs puissent pleinement rendre compte des trois dimensions du développement durable : sociale, économique et environnementale. Il mènera également des activités de sensibilisation et dispensera une formation spécialisée pour que les villes puissent développer ou renforcer leur capacité d'établir un lien entre les connaissances, les politiques, la planification et le financement et de recenser ou d'effectuer des investissements cruciaux pour stimuler la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local.

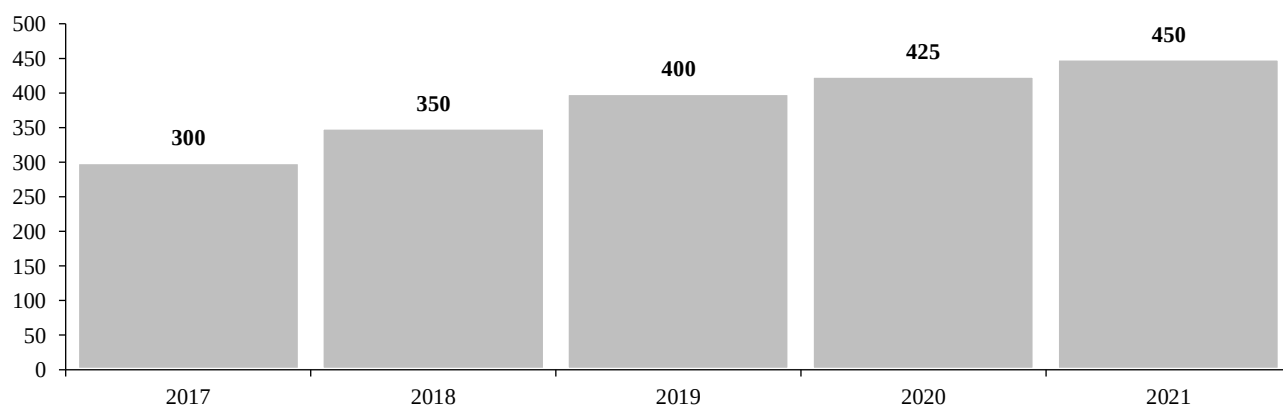
Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 15.45 Le travail qui sera effectué devrait permettre d'améliorer le partage de la prospérité dans les villes et les régions en faisant de l'Initiative pour la prospérité des villes un cadre de suivi universel doté de données et d'indicateurs comparables, d'assurer un transfert structuré des connaissances, de jumeler des villes, de mettre en commun les meilleures pratiques et d'analyser les politiques, notamment grâce à des activités d'apprentissage auxquelles participeraient quelques villes principales, comme devrait le montrer le fait que 450 villes, dont 75 grandes villes et villes

secondaires de pays parmi les moins avancés et de pays à revenu faible ou moyen, rapprocheront les données, les politiques reposant sur des données factuelles et les investissements axés sur les résultats afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Ce nombre devrait passer à 900 d'ici à 2030.

Figure 15.IV

Mesure des résultats : nombre de villes utilisant les indicateurs urbains et la plateforme de suivi du programme « SDG Cities »



Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.46 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

[71/327](#) Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale

Résolutions du Conseil d'administration

19/4	Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement	24/3	Planification urbaine inclusive et durable et élaboration de directives internationales sur la planification urbaine et territoriale
------	---	------	--

Résolution de l'Assemblée d'ONU-Habitat

1/5 Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains

Produits

15.47 On trouvera dans le tableau 15.3 les produits retenus pour la période 2020-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.3

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)			37	50
1. Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur la connectivité spatiale, les politiques urbaines et les cadres d'aménagement spatial, la planification et la conception urbaines, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement territorial intégré, et la planification, l'expansion et la conception des villes			10	15
2. Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur la productivité spatiale, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, le financement des services urbains de base et des infrastructures urbaines			11	15
3. Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur les meilleurs pratiques, les centres d'excellence, les partenariats avec les universités, les indices de la prospérité, les technologies d'avant-garde et les cadres juridiques et de gouvernance visant à favoriser un développement durable, inclusif et novateur des villes et des régions			16	20
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)			74	66
4. Débats, séminaires, ateliers et stages de formation sur la connectivité spatiale, la planification et la conception des villes, la planification des zones métropolitaines, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, l'élaboration de plans d'action, la planification urbaine et territoriale, et les politiques urbaines nationales			41	44
5. Stages de formation et ateliers sur l'informatique et les communications, l'innovation, les technologies d'avant-garde, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance et les indices de prospérité visant à favoriser un développement urbain durable ainsi que la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable			21	21
6. Stages de formation et ateliers sur la productivité des villes, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, la gestion des finances publiques et la gouvernance locale			12	1
Publications (nombre de publications)			2	4
7. Rapport national sur les villes			1	2
8. <i>World Cities Report</i>			1	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)			21	30
9. Documents techniques sur la connectivité spatiale, la planification et la conception des villes, la planification des zones métropolitaines, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, l'élaboration de plans d'action, la planification urbaine et territoriale et les politiques urbaines nationales			7	10
10. Documents techniques sur la productivité spatiale, le développement économique locale, les finances urbaines et municipales, le financement des services urbains de base et des infrastructures urbaines			7	10

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
11. Documents techniques sur les technologies d'avant-garde et l'innovation, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance et les indices de prospérité visant à favoriser un développement urbain durable ainsi que la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable			7	10

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de services consultatifs et d'une assistance technique aux États Membres concernant les politiques urbaines nationales, le développement territorial, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement des zones métropolitaines, l'élaboration de plans et de stratégies en faveur du développement économique local et l'amélioration de la génération de revenus locaux ; recours aux technologies d'avant-garde et aux innovations, et recherche de solutions ; réforme et application du droit urbain, passation de marchés au niveau local, prospérité des villes, y compris utilisation de l'outil proposé par l'Initiative pour la prospérité des villes et suivi des objectifs de développement durable.

Bases de données et supports numériques : base de données sur les politiques urbaines nationales, recueil d'études de cas sur les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, base de données mondiale sur les municipalités ; système expert des meilleures pratiques de l'Initiative pour la prospérité des villes.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : www.urbanpolicyplatform.org ; contenus à l'intention des médias sociaux, brochures, dépliants et profils sur les politiques urbaines nationales, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement des zones métropolitaines, le développement territorial, la surveillance des villes et l'établissement de rapports sur l'état des villes, les services de base, la mobilité et les espaces publics ; troisième Conférence internationale sur les politiques urbaines nationales, premier Forum international sur les liens entre les zones urbaines et les zones rurales ; cadres de mobilisation axés sur le secteur privé.

Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus accessibles à l'aide d'une application sur téléphone portable pour des consultations citoyennes aux niveaux national et municipal en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11.

Sous-programme 3

Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

Objectif

- 15.48 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'action climatique et d'améliorer l'environnement urbain par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, le renforcement de l'efficacité des ressources et la protection des actifs écologiques, et l'adaptation réelle de la population locale et des infrastructures aux changements climatiques.

Stratégie

- 15.49 Pour contribuer à renforcer l'action climatique et à améliorer l'environnement urbain par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, le sous-programme fournira une assistance aux États Membres dans les domaines suivants : transfert de connaissances, renforcement des capacités, conseils sur les politiques à suivre, concertation nationale, participation collégiale à des initiatives régionales ou propres au pays portant sur les démarches durables en faveur de l'action climatique en milieu urbain et plans d'action pour la pureté de l'air. Le sous-programme fournira également une assistance en ce qui concerne l'élaboration de politiques et de lois, la planification et l'aménagement du milieu urbain, la gouvernance multi-niveaux et les instruments d'investissement par l'intermédiaire de son programme phare intitulé « RISE-UP: Resilient Settlements for the Urban Poor » (Des établissements humains résilients pour les populations

pauvres des zones urbaines), qui est axé sur la mobilisation d'investissements pour faire face aux problèmes de résilience aux changements climatiques qui touchent les établissements urbains de populations pauvres et marginalisées. Le sous-programme fournira en outre un soutien technique pour développer la conception de villes à faible intensité de carbone, qui prenne en considération les nouveaux risques climatiques, les investissements dans l'adaptation aux changements climatiques et la fourniture des services de base. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : le renforcement des capacités des villes partenaires et des États Membres dans les domaines de la planification de l'action climatique pour les villes, de la mobilisation des investissements nécessaires et du suivi des progrès accomplis. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration et l'adoption de stratégies de développement urbain à faibles émissions (Urban-LEDS) dans des villes d'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Inde et de l'Indonésie, et la mise en place de mesures d'atténuation des changements climatiques allant de solutions de mobilité durables à des projets d'exploitation des énergies renouvelables, en passant par les toitures et bâtiments publics écologiques. Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 11 et 13.

- 15.50 Pour contribuer à une utilisation plus rationnelle des ressources et protéger les actifs écologiques, le sous-programme fournira une assistance technique aux États Membres, aux entités régionales et aux autres partenaires, dont notamment des activités de sensibilisation, le transfert de connaissances, le renforcement des capacités, des conseils sur les politiques à suivre, le partage des meilleures pratiques et l'apprentissage collégial des politiques et plans dans le domaine de l'environnement urbain. Le sous-programme favorisera l'adoption de solutions fondées sur la nature en ce qui concerne l'action climatique, la protection de l'environnement dans les zones urbaines et périurbaines, la restauration et la création d'espaces publics verts, l'élaboration de codes de construction pour des bâtiments économes en énergie et en ressources, et l'inclusion des principes d'économies d'énergie et de ressources dans les codes des pays. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : une action climatique multidimensionnelle et une planification de l'environnement urbain de nature à préserver, à régénérer et à restaurer la biodiversité urbaine. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption de politiques, de règlements et d'arrêtés en faveur d'économies d'énergie dans le secteur du bâtiment, et la mise en place de cadres de financement dans des pays comme le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda. Ainsi, au Kenya, des principes de construction écologique ont été inclus dans la politique du logement et, au Rwanda, les nouvelles constructions doivent respecter des normes minimales d'efficacité énergétique. Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14 et 15.
- 15.51 Pour faciliter l'adaptation effective des communautés et des infrastructures aux changements climatiques, le sous-programme fournira aux États Membres, aux collectivités locales, au secteur privé, à la société civile ainsi qu'à d'autres partenaires une assistance sous la forme d'un renforcement des capacités et de la fourniture de conseils dans le domaine technique, du partage des meilleures pratiques et d'un apprentissage collégial, le but recherché étant de favoriser la coopération aux fins de l'adaptation aux changements climatiques et du renforcement de la résilience. Le sous-programme appuiera, partout dans le monde, la mise en œuvre d'initiatives visant à créer un environnement propice aux investissements dans l'adaptation des infrastructures et des communautés urbaines aux changements climatiques, comme le Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation, le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national et le Groupe d'experts des pays les moins avancés. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : la mobilisation des investissements en faveur de l'adaptation aux changements climatiques dans les pays. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la meilleure planification par les administrations locales des villes partenaires de l'adaptation au bénéfice de la population, comme en attestent les 189 évaluations de la vulnérabilité face aux changements climatiques entreprises au niveau local, qui ont été suivies de l'établissement de plans d'action détaillés assortis de mesures d'adaptation. Cette démarche a abouti à l'exécution (au 31 décembre 2019) de 42 grands projets d'infrastructure comprenant des mesures d'adaptation aux changements climatiques. De plus, 60 autres projets d'infrastructures devraient devenir opérationnels dans les deux prochaines années.

Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 9, 11 et 13.

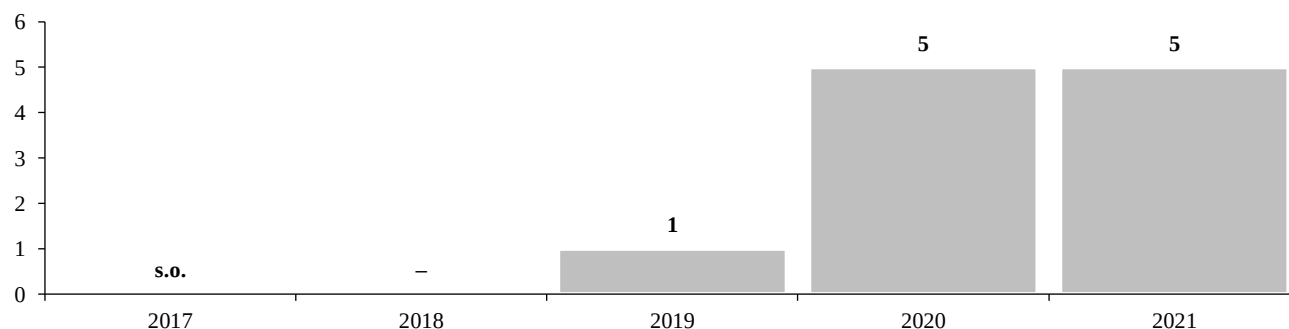
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : renforcement de l'adaptation aux changements climatiques et à d'autres chocs : Îles Salomon (résultat déjà défini pour 2020)

- 15.52 Les travaux relatifs à la vulnérabilité des zones urbaines aux effets des changements climatiques se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et aideront les villes à élaborer des stratégies et des plans d'action en vue d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à ceux-ci, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 15.V

Mesure des résultats : nombre d'implantations sauvages ayant mis en œuvre au niveau communautaire des mesures de renforcement de la résilience



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : accélération de l'action climatique dans 16 villes et 8 pays du monde (nouveau résultat)

- 15.53 Dans le cadre de ce sous-programme, ONU-Habitat aide les villes et les collectivités locales à recenser leurs vulnérabilités face au climat et apporte son concours à la planification de l'action climatique dans des villes du monde entier. Au titre de ce soutien mondial, le sous-programme apporte un appui technique dans le cadre des Stratégies de développement urbain à faibles émissions (Urban-LEDS), en collaboration avec Les Gouvernements locaux pour le développement durable (ICLEI), à 16 collectivités locales en Afrique du Sud, au Brésil, en Inde et en Indonésie pour que celles-ci tiennent compte des effets des changements climatiques et des secteurs consommateurs d'énergie dans la prise de décisions au niveau local. Comme le climat exige plus que des réponses localisées, le sous-programme aidera les gouvernements et les collectivités locales à saisir les opportunités de riposter face aux changements climatiques pour réaliser le développement national et atteindre les objectifs pour le climat en fournissant des orientations normatives au sujet des contributions déterminées au niveau national afin de veiller à ce que l'action climatique fasse partie des ambitions et engagements nationaux.

Situation interne et réponse

- 15.54 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : l'absence d'une stratégie pleinement intégrée pour prendre en compte tous les aspects de la planification de l'action climatique dans les villes. En réponse, le sous-programme élargira le soutien fourni à ce titre afin que l'appui aux infrastructures, à la planification et aux politiques réponde mieux aux besoins des partenaires à la recherche de

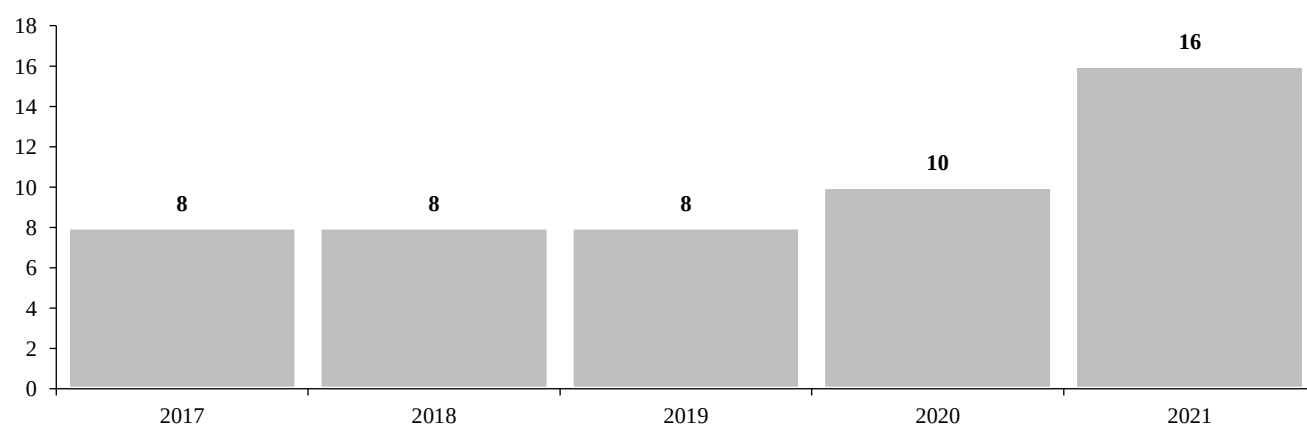
solutions aux crises climatiques. En outre, le sous-programme nouera des alliances avec les partenaires de développement locaux, les institutions de financement de l'action climatique, les entités chargées de la planification et des infrastructures et les acteurs non gouvernementaux en vue de mobiliser des investissements à grande échelle pour l'adaptation et le renforcement de la résilience des villes dans les régions du monde les plus vulnérables, car actuellement 5 % à 8 % seulement du financement de l'action climatique sont affectés à l'adaptation.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 15.55 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer l'action climatique et à améliorer l'environnement urbain par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, comme devrait le montrer la mise en place de cadres juridiques pour l'adoption de stratégies de développement à faibles émissions et l'élaboration de projets susceptibles de recevoir le soutien de banques pour la mise en place d'infrastructures résilientes en vue de la planification de l'adaptation et de la résilience dans 16 villes du monde. Ces 16 villes dépasseront les objectifs nationaux de réduction des émissions fixés dans l'Accord de Paris. Elles rejoindront une alliance mondiale de villes déterminées à lutter contre les changements climatiques et franchiront les quatre étapes du processus de planification de l'action climatique conformément aux normes internationales : une étude de vulnérabilité, un inventaire des gaz à effet de serre, l'établissement d'un plan d'action climatique, et l'établissement d'un rapport annuel sur les progrès réalisés.

Figure 15.VI

Mesure des résultats : nombre de villes ayant mis en place des cadres juridiques pour l'adoption de stratégies de développement à faibles émissions avec le soutien du Programme des Nations Unies pour les établissements humains



Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 15.56 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

63/217	Catastrophes naturelles et vulnérabilité	72/277	Vers un pacte mondial pour l'environnement
63/281	Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité	73/228	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action
67/263	Le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale		
69/225	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables		

Titre IV Coopération internationale pour le développement

	pour le développement durable des petits États insulaires en développement	74/218	Réduction des risques de catastrophe
73/233	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	74/219	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
		74/225	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
73/234	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable		

Résolutions du Conseil d'administration

19/4	Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement	22/3	Villes et changements climatiques
------	---	------	-----------------------------------

Produits

- 15.57 On trouvera dans le tableau 15.4 les produits retenus pour la période 2020-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.4

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)			28	32
1. Projets de démonstration sur l'amélioration de la qualité de l'air dans les villes, l'environnement urbain, l'atténuation des changements climatiques et l'amélioration de l'accès à des services de base à faible émission de carbone et à des infrastructures et des bâtiments plus écologiques			4	4
2. Amélioration des politiques, des instruments juridiques, des plans et des stratégies concernant la qualité de l'air urbain, l'environnement urbain, l'atténuation des changements climatiques, les services de base à faible émission de carbone et les infrastructures et les bâtiments plus écologiques			2	3
3. Projets de démonstration sur le renforcement de la résilience et l'adaptation des communautés et des infrastructures aux changements climatiques et sur la réduction des risques de catastrophe			10	11
4. Amélioration des politiques, des instruments juridiques, des plans et des stratégies permettant une adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques, étayée par des processus participatifs, des évaluations des vulnérabilités locales et des méthodes innovantes de collecte (télédétection) et de traitement de données			5	6
5. Projets de démonstration sur la gestion et la restauration de l'environnement urbain, la protection de la biodiversité, l'économie circulaire et les services écosystémiques			4	4

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
6. Politiques, stratégies et plans nationaux, régionaux et locaux visant à améliorer la gestion et l'utilisation rationnelle des ressources urbaines, y compris l'économie circulaire, l'utilisation rationnelle des terres urbaines, la fourniture de services, la gestion durable de l'eau et des déchets, et à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique			3	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)			93	100
7. Séminaires, ateliers et activités de formation visant à sensibiliser les partenaires et les groupes vulnérables (notamment dans les établissements informels) et à renforcer leurs capacités de planification, de gestion et d'action concernant l'atténuation des changements climatiques, la qualité de l'air et les services de base à faible émission de carbone			30	35
8. Séminaires, ateliers et activités de formation visant à renforcer la capacité des partenaires d'ONU-Habitat à planifier et à gérer une adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques et à prendre des mesures favorables à cet égard			55	55
9. Séminaires, ateliers et activités de formation visant à mieux faire connaître les modèles de villes vertes et leur application, les infrastructures durables et l'urbanisme intégrant la trame verte et bleue			4	5
10. Formation aux aspects environnementaux et climatiques (qualité de l'air, eau, assainissement, gestion des déchets) et suivi des objectifs de développement durable en zone urbaine			4	5
Publications (nombre de publications)			2	3
11. Publications sur l'atténuation des changements climatiques et la qualité de l'air			1	1
12. Publications sur l'adaptation efficace aux changements climatiques des communautés vivant dans des quartiers insalubres et autres quartiers urbains marginalisés ainsi que des infrastructures			1	1
13. Publication sur l'amélioration des services urbains à faible émission de carbone et l'utilisation plus rationnelle des ressources (par exemple, en mettant l'accent sur l'innovation technologique)			–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)			9	12
14. Série ou ensemble de documents techniques sur l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques (y compris des documents sectoriels)			2	2
15. Série de documents techniques sur l'atténuation des changements climatiques et la qualité de l'air			2	3
16. Série ou ensemble d'études de cas ponctuelles sur l'action climatique, les services de base et l'environnement dans les établissements humains			2	3
17. Série de compilations ponctuelles de directives, stratégies, plans et mécanismes de coordination nationaux, régionaux et locaux sur l'action climatique, l'environnement urbain, les écosystèmes et la biodiversité, les réseaux verts et bleus, les actifs écologiques et les services écosystémiques			1	2
18. Série de documents techniques sur l'amélioration des services urbains à faible émission de carbone, l'utilisation rationnelle des ressources, les solutions de mobilité (électrique) et les infrastructures (y compris la surveillance)			2	2

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture aux États Membres de services consultatifs sur les moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre afin d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à ceux-ci, d'améliorer la qualité de l'air et les services urbains à faible émission de carbone, d'utiliser plus rationnellement les ressources et de protéger les actifs écologiques.

Bases de données et autres supports numériques : bases de données sur des sujets liés au climat ou à l'environnement en zone urbaine et documents de fond numérisés (c'est-à-dire des simulations) sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air ; utilisation plus rationnelle des ressources et protection des actifs écologiques, adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air ; l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques ; l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

Relations extérieures et relations avec les médias : articles sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

Plateformes numériques et contenus multimédias : sites Web et médias sociaux et contenu multimédia sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

Sous-programme 4 Prévention et gestion efficaces des crises urbaines

Objectif

- 15.58 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la prévention et la gestion des crises urbaines par la promotion de l'intégration sociale et de communautés inclusives, l'amélioration des conditions de vie et l'inclusion des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés, et le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures.

Stratégie

- 15.59 Pour contribuer à améliorer la prévention et la gestion des crises urbaines par la promotion de l'intégration sociale et de communautés inclusives, le sous-programme aidera les États Membres à exécuter des stratégies et à appliquer des mesures visant à renforcer l'intégration sociale et la sécurité dans les espaces publics au moyen de programmes et de projets opérationnels globaux, participatifs et inclusifs dans le pays répondant aux crises qui touchent tous les membres de la communauté, notamment les plus vulnérables, et à assurer une administration des biens fonciers adaptée à sa finalité afin de réaliser la sécurité des droits fonciers pour tous dans les zones touchées par une crise. Le sous-programme aidera également les États Membres à mettre en œuvre des approches de relèvement inclusives, fondées sur des données factuelles et durables, telles que le processus de planification et de gestion communautaire que le Programme nomme le « processus populaire », qui favorise l'intégration sociale, l'inclusion et la transition vers un développement durable, conformément aux principes « reconstruire en mieux » et « ne pas faire de laissés-pour-compte ». Ces principes, qui ont été établis après le tsunami qui a touché l'Asie en 2004, favorisent l'intégration de la prévention des conflits et de l'instauration de la paix dans les activités de relèvement urbain. L'établissement et la mise en œuvre à grande échelle du « processus populaire » pour la reconstruction reposant sur la collectivité devraient produire les résultats suivants : accroissement de la proportion des membres de communautés touchées par une crise qui participent à la prise de décision locale concernant les projets de reconstruction et l'amélioration de l'inclusion sociale ; renforcement du régime foncier ; amélioration de l'accès à un

logement adéquat et aux services de base dans les situations précaires. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la mise en œuvre du « processus populaire » en Asie, en particulier en Afghanistan, au Myanmar, au Pakistan, aux Philippines et à Sri Lanka, qui a eu des effets positifs sur plus de 500 000 personnes. Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 9, 11 et 16.

- 15.60 Pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie et à l'inclusion des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés, le sous-programme apportera ses connaissances en matière de gestion des crises en zone urbaine et un appui à l'exécution de stratégies intégrées de développement urbain qui répondront aux besoins tant des communautés d'accueil que des personnes déplacées, en cherchant à surmonter les vulnérabilités chroniques et aiguës. Le sous-programme apportera ses connaissances s'agissant de planifier la construction des camps en tenant compte de l'expansion urbaine future et d'appliquer des normes d'urbanisme et des plans d'occupation des sols adéquats qui se prêtent à une éventuelle transformation en quartiers. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : l'augmentation du nombre de villes où les réfugiés, les migrants, les personnes déplacées, les rapatriés et les communautés d'accueil accèdent progressivement : a) à la sécurité des droits fonciers ; b) aux services de base et services sociaux durables ; c) à un logement convenable ; d) à la sûreté et à la sécurité. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les travaux entrepris dans le cadre du Plan de développement socioéconomique intégré de Kalobeyei, dans le nord du Kenya, consistant à construire des abris durables et à développer les infrastructures. Ce projet est pleinement intégré tant dans la communauté de réfugiés que dans la communauté d'accueil (186 000 réfugiés et 320 000 habitants), qui tirent parti l'une et l'autre de l'approche fondée sur les interactions entre l'action humanitaire et le développement. Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 5, 8, 10 et 11.
- 15.61 Au titre du sous-programme, des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe et de résilience, fondées sur des données probantes et conformes au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, seront élaborées et exécutées pour contribuer à l'amélioration de la résilience du cadre bâti et des infrastructures. De même, des cadres, outils et approches de relèvement adaptés au milieu urbain, venant compléter les travaux dirigés par la Banque mondiale, l'Union européenne et le PNUD au niveau national, seront élaborés ou améliorés ; leur mise en œuvre sera appuyée localement et des réseaux urbains de parties prenantes seront mobilisés à cette fin. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : la réduction des risques pluridimensionnels et une meilleure protection des plus vulnérables, qui sont souvent touchés de manière disproportionnée par les catastrophes, et le renforcement de la résilience urbaine, c'est-à-dire la capacité des villes et des autres établissements humains de résister aux chocs et aux tensions et de s'en remettre. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption par les pays de l'approche « reconstruire en mieux » et de solutions durables (permanentes) dans les zones touchées par une crise. Ainsi, au Mozambique, le Gouvernement exécute un programme de construction d'écoles résilientes ; les écoles construites dans le cadre de ce programme sont les seules à avoir résisté à l'impact du cyclone Idai en 2019, le plus puissant cyclone à avoir frappé le Mozambique depuis plus d'un siècle. Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 9, 11, 13 et 16.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : reconstruction et réhabilitation d'abris pour les familles vulnérables à Mossoul (Iraq) (résultat déjà défini pour 2020)

- 15.62 Les travaux portant sur les risques en milieu urbain et la gestion des catastrophes d'origine naturelle ou humaine dans les zones urbaines se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et des initiatives consistant à promouvoir le relèvement inclusif, intégré et durable à long terme en ce qui concerne la reconstruction des villes touchées par la crise seront appuyées dans ce cadre, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 15.5
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Aucun mécanisme de coordination national pour la reconstruction de Mossoul qui permettrait d'orienter les travaux de relèvement et de remise en état de la ville, notamment en ce qui concerne la question, essentiellement humanitaire, de la réhabilitation de 600 logements destinés à des rapatriés	Mise en place d'un mécanisme de coordination national pour la reconstruction de Mossoul qui permet d'orienter les travaux de relèvement et de remise en état de la ville ; réhabilitation des maisons endommagées et construction de nouveaux logements entreprises simultanément	Utilisation maximale du mécanisme de coordination national pour la reconstruction de Mossoul qui permet d'orienter les travaux de relèvement et de remise en état de la ville et de veiller à ce que les problèmes se posant en matière d'action humanitaire, de développement à long terme et de consolidation de la paix soient traités de manière concertée et intégrée ; amélioration de l'accès des rapatriés aux services de base et à des logements abordables, qui s'accompagne d'une sécurité des droits fonciers	Amélioration de l'accès des rapatriés et des membres vulnérables de la communauté à des logements adéquats et aux services de base ; les problèmes en matière de développement à long terme et de consolidation de la paix sont réglés par l'adoption de mesures de protection des droits au logement, à la terre et à la propriété et de facilitation de la médiation aux fins du règlement des différends entre les membres de la communauté

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : villes inclusives : renforcer l'impact positif de la migration urbaine (nouveau résultat)

- 15.63 Au titre du sous-programme, des travaux ont été menés dans plusieurs régions pour aider les États Membres qui font face à des difficultés majeures liées aux migrations. Les migrations et les déplacements de réfugiés et de personnes déplacées s'effectuent de plus en plus vers les zones urbaines et posent des problèmes parmi les plus complexes auxquels les dirigeants nationaux et municipaux font face, car l'afflux important de populations supplémentaires exerce une pression sur les systèmes urbains et a des répercussions sur la fourniture de services et la disponibilité de logements, d'infrastructures et de moyens de subsistance. Les travaux menés au titre du sous-programme dans les zones urbaines tissent un lien étroit entre le personnel humanitaire et les acteurs du développement, car les actions locales d'ONU-Habitat visent à améliorer non seulement la vie des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées dans les villes, mais aussi la situation des communautés d'accueil touchées par les déplacements. Dans les contextes de crises urbaines, ces travaux vont de la collecte de données spatiales et participatives (profilage urbain) aux fins de la prise de décision fondée sur des données probantes, aux recommandations, au renforcement des capacités et à l'exécution (projets pilotes). Dans des pays comme l'Iraq, le Liban et la Somalie, les plans cadres et les projets de régénération (y compris l'expansion urbaine planifiée et la rénovation de certains quartiers mal desservis et souvent habités par les populations pauvres des villes et

d'autres groupes vulnérables) ont renforcé la cohésion sociale entre les migrants et les communautés d'accueil, car la rénovation par zone améliore le niveau de vie de toutes les communautés.

- 15.64 Le programme phare intitulé « Villes inclusives : renforcer l'impact positif de la migration urbaine », qui sera lancé en 2020, s'appuiera sur l'expérience d'ONU-Habitat telle que décrite ci-dessus et visera à aider les États Membres et les villes touchés par des mouvements de population à grande échelle qui ont conduit à une crise urbaine, et contribuera également à prévenir les crises. Il renforcera les liens qui existent entre les cadres mondiaux tels que les objectifs de développement durable, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le pacte mondial sur les réfugiés et le Nouveau Programme pour les villes. Il aidera les pays à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 10 et 11.

Situation interne et réponse

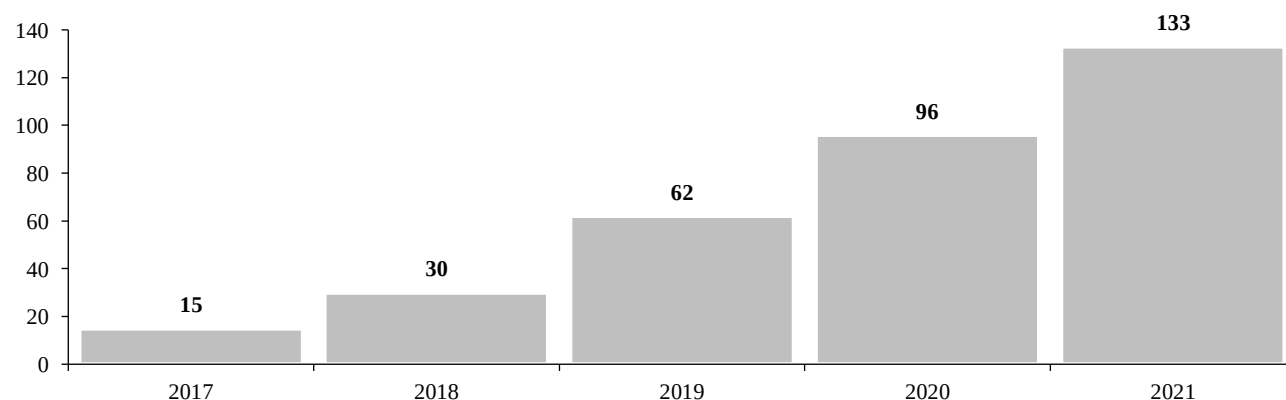
- 15.65 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de mettre au point des outils et des approches participatives tenant compte des besoins des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des communautés d'accueil en milieu urbain. Dans les zones urbaines, les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées résident (souvent sans enregistrement officiel) aux côtés de groupes vulnérables de la population d'accueil. Il est donc difficile pour le sous-programme de ne cibler que les migrants, les réfugiés, les personnes déplacées, les rapatriés ou les demandeurs d'asile, car cela augmenterait les tensions entre ces groupes de personnes et les communautés vulnérables vivant dans la même zone. En réponse, le sous-programme adoptera une démarche par zone et emploiera un processus participatif et inclusif pour améliorer l'environnement urbain pour tous les citoyens (un accent particulier étant mis sur les groupes vulnérables) et renforcer la cohésion sociale. En outre, il aidera les administrations nationales et infranationales à se préparer en vue des changements démographiques par l'élaboration et la révision des plans régionaux d'aménagement de l'espace.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 15.66 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la prévention et la gestion des crises urbaines. Les moyens employés à cet effet sont la promotion de l'intégration sociale et de communautés inclusives ainsi que l'amélioration des conditions de vie et l'inclusion des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés, et le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures, comme devraient le montrer, en 2021, les 133 villes appliquant, dans des situations de crise, des méthodologies de planification participative, telles qu'une méthodologie de profilage urbain (c'est-à-dire un processus collaboratif de collecte et d'analyse de données sur les conditions d'une zone urbaine et de ses quartiers), aux fins de la collecte de données relatives à l'aménagement de l'espace et utilisant des processus inclusifs pour ce qui est d'élaborer des recommandations et de veiller à leur application.

Figure 15.VII

Mesure des résultats : nombre de villes appliquant des méthodologies de planification participative



Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.67 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

64/292	Le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement	73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
67/291	Assainissement pour tous		
69/280	Renforcement des secours d'urgence et de l'aide au relèvement et à la reconstruction du Népal comme suite au séisme dévastateur qui a frappé ce pays	73/230	Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
73/139	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies	74/160	Aide et protection en faveur des personnes déplacées
73/150	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique		

Résolutions du Conseil d'administration

20/17	Évaluation et reconstruction à la suite de conflits et de catastrophes naturelles ou causées par l'homme	26/2	naturelles comme moyen de contribuer au développement urbain durable
23/18	Réduction, préparation, prévention et atténuation des risques de catastrophes		Renforcement du rôle d'ONU-Habitat dans la réponse aux crises urbaines

Produits

15.68 On trouvera dans le tableau 15.6 les produits retenus pour la période 2020-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.6

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)			28	31
1. Projets de renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés			10	10
2. Projets d'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées			10	11
3. Projets de renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures			8	10
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)			42	45
4. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés			16	18
5. Séminaires, ateliers et activités de formation sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées			13	13

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
6. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures			13	14
Publications (nombre de publications)			2	2
7. Publications sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées			1	1
8. Publications sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures			1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)			9	9
9. Activités ou documentation techniques sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés			3	3
10. Activités ou documentation techniques sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées			3	3
11. Activités ou documentation techniques sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures			3	3
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture aux États Membres de services consultatifs sur l'atténuation et la gestion des crises, les questions de logement et le développement d'établissements inclusifs pour les rapatriés, et sur le renforcement de la résilience des villes face aux menaces d'origines multiples.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : 12 brochures et prospectus sur l'accès à un logement convenable, à la sécurité du régime foncier, aux services urbains de base et aux perspectives économiques pour tous ; brochures, prospectus et profils sur la prévention des crises urbaines, le renforcement de la résilience et le relèvement.				

Annexe

Exécution du programme en 2019*

Sous-programme 1

Législation, foncier et gouvernance urbains

Objectif

- A.1 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser un développement urbain durable et équitable par l'élaboration et l'adoption de lois d'habilitation, l'amélioration de l'accès aux ressources foncières et le renforcement des systèmes de gouvernance décentralisée pour améliorer la sécurité et la prestation de services.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- A.2 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement de l'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à exécuter des programmes permettant d'améliorer la sécurité des droits fonciers de tous, y compris des groupes vulnérables, des femmes, des jeunes et des populations autochtones (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le nombre de programmes visant à améliorer la sécurité des droits fonciers de tous mis en œuvre par des administrations nationales (16), soit un résultat supérieur à l'objectif prévu (12) pour l'exercice 2018-2019. Ces administrations ont utilisé les principaux outils normatifs élaborés par ONU-Habitat pour mettre en place des mécanismes de gestion des conflits fonciers, qui ont renforcé la médiation et le règlement des litiges fonciers.

Exécution du programme en 2019 : accès plus large et sûr à la terre de tous les citoyens : l'exemple de l'Afghanistan

- A.3 Au titre du sous-programme, un appui a été fourni aux administrations locales et nationales et aux autres partenaires du Programme pour l'habitat pour renforcer la sécurité des droits fonciers de tous, y compris des groupes vulnérables, des femmes, des jeunes et des populations autochtones. Le programme « City for All », un programme phare du Programme d'urbanisme prioritaire national (2016-2025) du Gouvernement afghan, a été exécuté au titre du sous-programme, en partenariat avec le Ministère du développement urbain et des terres, le Vice-Ministre des municipalités et la municipalité de Kaboul. Le programme, qui est dans le droit fil du programme de réforme du Gouvernement pour le secteur urbain, vise à améliorer la stabilité et à stimuler le développement économique des villes afghanes en assurant les droits à la terre et à la propriété, la planification urbaine stratégique, l'amélioration de la prestation de services et le renforcement du contrat social entre les citoyens et l'État.
- A.4 ONU-Habitat a apporté aux municipalités ses connaissances techniques en matière d'inspection et d'enregistrement des terres et des bâtiments, une composante qui fait partie intégrante du programme « City for All ». Dans le cadre de ce programme, une inspection méthodique de toutes les propriétés a été effectuée et les données ainsi obtenues ont été enregistrées au niveau du *nahia* (district urbain) et centralisées dans une base de données municipale. Ces données ont servi à l'adressage des rues et à la numérotation des maisons et ont permis à l'Autorité foncière indépendante afghane

* Comme indiqué aux paragraphes 15.5 à 15.8, la structure du programme changera en 2021. On trouvera en annexe des informations sur l'exécution du programme, tel qu'il était structuré en 2019.

d'enregistrer les bâtiments et de délivrer des certificats d'occupation des terres afin d'accroître la sécurité des droits fonciers et de réduire l'accaparement de terres. Ces activités étaient essentielles s'agissant d'améliorer la gestion et la sécurité urbaines, et de renforcer l'inclusion socioéconomique des citoyens.

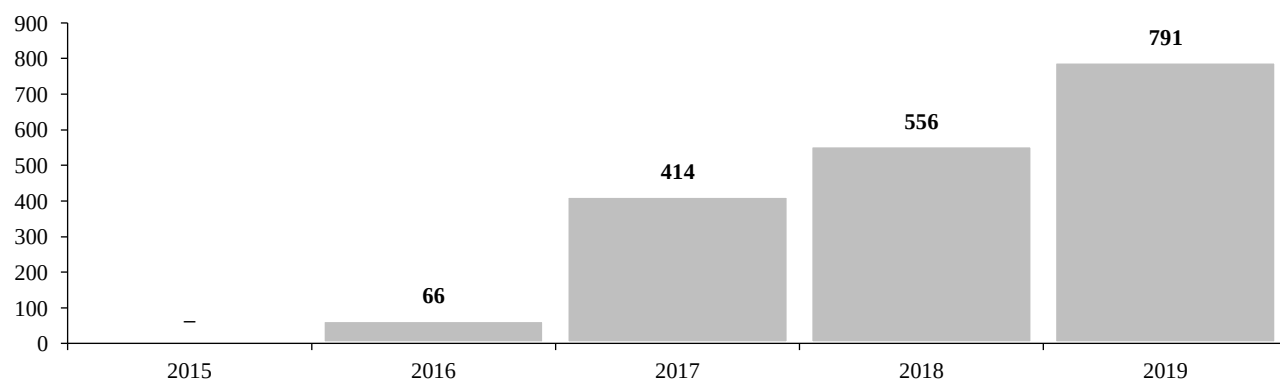
Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- A.5 Le travail effectué a contribué à favoriser un développement urbain durable et équitable par l'élaboration et l'adoption de lois d'habilitation, l'amélioration de l'accès aux ressources foncières et le renforcement des systèmes de gouvernance décentralisée afin d'améliorer la sécurité et la prestation de services. Il a facilité la garantie des droits à la terre et à la propriété des citoyens vivant dans les principales villes d'Afghanistan, comme l'atteste l'augmentation de 65 % du nombre des bâtiments ayant fait l'objet d'une inspection et d'un enregistrement dans la base de données nationale. À la fin de 2019, 790 000 bâtiments au total avaient été inspectés et enregistrés (491 000 à Kaboul et 299 000 dans 11 autres villes), garantissant la sécurité des droits fonciers à plus de 6 millions d'Afghans. Le Ministère du développement urbain et des terres a également distribué 16 000 certificats d'occupation pour des bâtiments éligibles, qui confèrent la propriété et le « droit de demeurer » aux bénéficiaires, y compris à des ménages dans des établissements informels, et protègent les droits de propriété des femmes en exigeant que, pour les bâtiments situés sur les terres de l'État, les certificats mentionnent les noms des conjoints les occupant avant l'inspection et l'enregistrement. Les ménages dotés d'un certificat doivent payer le *safayi* (une taxe municipale) et d'autres frais à la municipalité pour avoir accès à ses services. Les bâtiments inspectés en 2019 ont contribué à la réalisation des cibles 1.4 et 11.1 associées aux objectifs de développement durable en garantissant la sécurité d'occupation, c'est-à-dire la délivrance de documents juridiques prouvant le statut d'occupation et une protection de facto contre les expulsions forcées ou arbitraires.

Figure A.I

Mesure des résultats : nombre total de propriétés inspectées et enregistrées

(En milliers)



Produits

- A.6 On trouvera dans le tableau A.1 les produits retenus pour 2019, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.1

Sous-programme 1 : produits retenus pour 2019, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	5	9		
1. Projets sur la législation urbaine	1	2		
2. Projets sur les terres et la sécurité d'occupation	1	5		
3. Projets sur des villes plus sûres	1	1		
4. Projets sur l'administration locale	2	1		
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	15	19		
5. Activités de formation sur la législation urbaine	4	4		
6. Activités de formation sur les terres et la sécurité d'occupation	4	10		
7. Activités de formation sur des villes plus sûres	4	4		
8. Activités de formation sur l'administration locale	3	1		
Publications (nombre de publications)	5	2		
9. Publications sur le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable	3	1		
10. Rapports sur les contributions à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'exécution du Nouveau Programme pour les villes	2	1		
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	8		
11. Outils et directives relatifs à la législation urbaine	—	1		
12. Outils et directives relatifs à l'administration locale	1	1		
13. Directives relatives à des villes plus sûres	2	2		
14. Outils et directives relatifs au régime foncier	1	4		
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de services consultatifs aux autorités locales, régionales et nationales sur l'élaboration d'instruments juridiques, les cadres de politique générale et le régime foncier et la gestion des terres inclusifs et à plusieurs niveaux ; avis d'experts sur la gouvernance, la sécurité et les politiques urbaines, et renforcement des partenariats du Réseau mondial des instruments fonciers, du Comité consultatif des autorités locales auprès des Nations Unies et du Réseau mondial pour des villes plus sûres.				

Sous-programme 2**Planification et aménagement du milieu urbain****Objectif**

- A.7 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer les politiques urbaines et la planification et l'aménagement du milieu urbain dans l'optique de créer des villes plus compactes, sans exclusion sociale, mieux intégrées et reliées entre elles, qui soient propices au développement urbain durable et résilientes face aux changements climatiques.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- A.8 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'adoption, par les administrations municipales, régionales et nationales partenaires, de politiques, plans et stratégies contribuant aux mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le nombre d'administrations municipales, infranationales et nationales partenaires (48) ayant adopté et mis en œuvre des politiques, plans et stratégies contribuant aux mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques, soit un résultat supérieur à l'objectif prévu (45) pour l'exercice 2018-2019. Ces administrations municipales, infranationales et nationales partenaires ont utilisé des politiques et une législation améliorées en matière de planification urbaine et d'urbanisation durable et ont renforcé les capacités des institutions et des parties prenantes à participer activement à un processus de planification participatif et inclusif.

Exécution du programme en 2019 : exécution d'un plan directeur visant à orienter le développement de Belmopan

- A.9 Belmopan, la capitale du Belize, a rencontré des problèmes importants en matière d'urbanisation, tels qu'une croissance démographique de plus en plus forte, les changements climatiques et l'insuffisance des espaces publics, des infrastructures et de la structure urbaine. Étant donné que la ville connaissait un climat de mousson tropical et avait été touchée par des ouragans par le passé, il était également urgent de mettre en place un système efficace et durable de gestion des eaux pluviales. La ville compte 17 000 habitants et la densité urbaine est peu élevée, s'élevant actuellement à 13,3 personnes par hectare. Environ 44 % de la surface municipale est constituée de terrains vacants, et le développement des parcelles vacantes existantes est essentiel car la ville s'étend vers ses limites administratives.
- A.10 En 2016, ONU-Habitat a commencé, au titre du sous-programme, à travailler avec le conseil municipal de Belmopan à l'élaboration d'un plan de développement municipal et à la création d'un plan d'aménagement de la ville. En collaboration avec le conseil municipal, une série d'ateliers et de consultations publiques ont été organisés sur une période d'un an. Les ateliers ont réuni des représentants de différentes institutions gouvernementales nationales et d'administrations locales, du secteur privé, de groupes communautaires, d'organisations non gouvernementales, de professionnels de la planification et d'universitaires spécialistes de la planification pour discuter de la situation et de la vision future de Belmopan. Des ateliers ont été organisés et les recommandations issues de ceux-ci examinées, puis les plans ont été modifiés en conséquence.
- A.11 ONU-Habitat a travaillé au titre du sous-programme avec les acteurs locaux, en collaboration avec des hydrologues détachés par Arcadis, pour proposer un cadre spatial utilisant une approche bleu-vert de la planification en réseau pour élaborer un plan directeur intégré et résilient pour la ville ainsi que des stratégies de planification et d'aménagement visant à régler les problèmes décrits dans le plan d'aménagement de la ville. Des options de développement sur le long terme au niveau de la ville, basées sur la vision du plan d'aménagement, et des projets pilotes à court terme ont été recommandés dans le cadre spatial. Le plan directeur officiel a été présenté lors du Forum urbain des Caraïbes 2017. La coopération avec le sous-programme se poursuit avec l'application et le perfectionnement de la méthodologie de planification rapide visant la planification des infrastructures d'approvisionnement et d'élimination.
- A.12 En 2019, le sous-programme s'est employé à mobiliser des ressources afin de déterminer les ressources humaines et financières nécessaires pour : a) faire progresser l'élaboration du plan de structure intégré et du plan d'équipement ; b) élaborer des études de faisabilité pour les projets prioritaires ; c) élaborer une proposition de projet susceptible de recevoir le soutien des banques, en collaboration avec la Banque de développement des Caraïbes et le Fonds vert pour le climat à Sainte-Lucie, à Belmopan ou à Saint-Kitts-et-Nevis, qui permettrait d'améliorer la qualité de vie, de fournir

des services à plus de 100 000 résidents et de promouvoir l'inclusion sociale dans les Caraïbes ainsi que le développement économique local.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- A.13 Le travail effectué a contribué à améliorer les politiques urbaines et la planification et l'aménagement du milieu urbain dans l'optique de créer des villes plus compactes, sans exclusion sociale, mieux intégrées et reliées entre elles, qui soient propices au développement urbain durable et résilientes face aux changements climatiques, comme le montrent l'élaboration d'un cadre d'aménagement de l'espace (ou plan directeur) assorti de stratégies pour relever les défis actuels et prévus de Belmopan liés aux connexions urbaines, un système d'espaces publics, un développement à usage mixte, l'intégration d'infrastructures vertes dans le cadre bâti et les systèmes naturels environnants afin de relever les multiples défis liés au développement durable et aux changements climatiques, et la promotion de l'intégration sociale et de la connexion spatiale par l'espace public.

Tableau A.2
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
ONU-Habitat a été invité à travailler à Belmopan.	ONU-Habitat a commencé à travailler avec le conseil municipal de Belmopan à l'élaboration d'un plan de développement municipal et à la création d'un plan d'aménagement de l'espace.	Les recommandations et les commentaires des participants ont été examinés et les plans, modifiés en conséquence ; le plan directeur a été présenté au Forum urbain des Caraïbes.	Lancement du plan directeur pour Belmopan	La planification détaillée des infrastructures a commencé à Belmopan, dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur, comprenant : a) l'élaboration du plan de structure intégré et du plan d'équipement ; b) l'élaboration d'études de faisabilité pour les projets prioritaires ; c) une proposition de projet susceptible de recevoir le soutien des banques

Produits

- A.14 On trouvera dans le tableau A.3 les produits retenus pour 2019, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.3

Sous-programme 2 : produits retenus pour 2019, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	15	35		
1. Projets sur l'élaboration de politiques d'urbanisme et de cadres d'aménagement de l'espace nationaux, et sur la planification et l'aménagement du milieu urbain au niveau national et dans les pays partenaires de toutes les régions	3	10		
2. Projets sur la mise en œuvre de la planification régionale et métropolitaine, y compris les liens entre milieu urbain et milieu rural, les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale et l'économie verte	4	8		
3. Projets sur les initiatives portant sur l'aménagement des espaces publics aux niveaux national et municipal	3	3		
4. Projets sur des laboratoires de planification et d'aménagement du milieu urbain à l'appui de la planification, de l'expansion et de l'aménagement des villes et de l'approche à trois volets	3	9		
5. Projets sur le renforcement de la planification de l'action climatique ou des plans écosystémiques à l'échelle des villes	2	5		
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	87	138		
6. Ateliers et activités de formation sur les politiques d'urbanisme nationales et l'exécution du Nouveau Programme pour les villes, ainsi que sur le développement régional et métropolitain, les liens entre milieu urbain et milieu rural et les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale	13	23		
7. Ateliers sur les enseignements relatifs aux nouvelles questions d'urbanisme et à certaines questions de planification touchant au Nouveau Programme pour les villes, ainsi que sur les démarches choisies pour y répondre	25	43		
8. Stages de formation sur les politiques d'urbanisme nationales, la planification métropolitaine, les liens entre milieu urbain et milieu rural, les plans d'action et les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale	28	30		
9. Stages de formation sur les politiques et les stratégies d'aménagement des espaces publics	15	22		
10. Stages de formation, séminaires et ateliers sur la planification de l'action climatique en milieu urbain	6	20		
Publications (nombre de publications)	6	12		
11. Bonnes pratiques et données d'expérience aux niveaux national, régional, métropolitain et mondial sur les politiques d'urbanisme et les cadres d'aménagement de l'espace ; liens entre milieu urbain et milieu rural ; connectivité du paysage ; Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale	1	4		
12. Guide fondé sur des données factuelles consacré aux modèles d'aménagement des espaces publics à l'échelle des villes	1	1		
13. Publication sur les bonnes pratiques et les données d'expérience en matière de planification, d'expansion et d'aménagement du milieu urbain	1	1		

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
14. Guide fondé sur des données factuelles consacré aux villes et aux changements climatiques	1	1		
15. Publications sur les changements climatiques, la qualité de l'air, les transports et la résilience	2	5		
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	10		
16. Études de cas, profils, trousse d'information et guides visant à appuyer les travaux sur les politiques nationales d'urbanisme, le développement régional et métropolitain, la connectivité du paysage et les liens entre milieu urbain et milieu rural	2	6		
17. Série de principes directeurs sur la planification et l'aménagement du milieu urbain pour le Nouveau Programme pour les villes, l'accent étant mis sur l'expansion urbaine et l'aménagement des dents creuses planifiées, les agglomérations nouvelles et de taille moyenne, ainsi que sur les réfugiés et personnes déplacées et la santé	1	1		
18. Activités ou documents techniques sur les changements climatiques, la résilience, l'aide à la décision en matière de gestion de la qualité de l'air en ville, et trousse d'information sur le renforcement des capacités	1	3		

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture aux autorités nationales et infranationales de services consultatifs dans les domaines suivants : examen des politiques urbaines et concertation, liens entre milieu urbain et milieu rural et directives internationales sur l'aménagement des villes et du territoire, les espaces publics, les laboratoires d'aménagement urbain, l'expansion urbaine planifiée, l'aménagement des dents creuses, les changements climatiques et les villes à faible émission ; conférence internationale ou régionale sur la politique d'urbanisme nationale ; conférence scientifique internationale sur les villes et les changements climatiques, coorganisée avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Sous-programme 3 Économie urbaine et finances municipales

Objectif

- A.15 L'objectif auquel ce sous-programme contribue est d'améliorer les stratégies et les politiques urbaines en faveur d'un développement économique sans exclusion, de moyens d'existence durables et de l'amélioration des finances des collectivités municipales.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- A.16 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement de la capacité des villes partenaires de mettre en œuvre des plans ou des stratégies d'amélioration des finances des collectivités municipales et urbaines (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montre le fait que 48 municipalités aient adopté des programmes et des stratégies visant à améliorer les finances urbaines et municipales (soit un résultat supérieur au résultat de 36 prévu pour l'exercice 2018-2019). Ces villes ont adopté les outils mis au point par ONU-Habitat pour aider à diagnostiquer les problèmes spécifiques concernant leur système de recettes propres et à assigner un rang de priorité aux interventions nécessaires.

Résultats obtenus en 2019 : réformes menées par le comté de Kisumu (Kenya) pour multiplier les recettes municipales en 2019 en s'appuyant sur une conception innovante de la politique financière

- A.17 Au cours des six dernières années, ONU-Habitat, au titre de ce sous-programme, a fourni un appui technique aux villes partenaires afin de renforcer leur capacité à déterminer les options susceptibles d'améliorer les finances municipales et de financer l'expansion des villes au moyen de l'enregistrement des biens fonciers, la facturation et la collecte fiscales, la formation et le renforcement des capacités. En Afghanistan, grâce à l'application de la taxe *safayi*, la collecte de la taxe immobilière et l'enregistrement des biens fonciers ont triplé ces trois dernières années. En Somalie, du fait des activités d'enregistrement et de l'utilisation des bureaux de collecte modernisés, les recettes municipales ont plus que doublé en trois ans. Dans le comté de Kiambu (Kenya), l'appui politique, la modernisation de l'enregistrement foncier, l'amélioration des systèmes de collecte des impôts et la mise en place et la validation de règles et de règlements ont permis aux recettes de doubler en trois ans. Les leçons tirées de ces expériences réussies ont conduit ONU-Habitat à mettre au point en 2019 un outil visant à maximiser les recettes propres. Cet outil a ensuite été testé dans le comté de Kisumu (Kenya).
- A.18 Kisumu est l'un des 47 comtés du Kenya créés en 2012 dans le cadre du processus de décentralisation du pays, qui s'est traduit par une délégation de pouvoirs en matière de prestation de services. Afin de s'acquitter de ces nouvelles tâches fonctionnelles et de répondre aux besoins d'une population croissante et largement agraire, les autorités du comté de Kisumu ont reçu un financement du Gouvernement et ont été chargées de générer leurs propres recettes. Cependant, les recettes générées localement stagnent depuis le transfert de pouvoirs, la dépendance des autorités du comté à l'égard des transferts du Gouvernement étant passée de 80 % en 2013 à 86 % en 2018.
- A.19 Au titre du sous-programme, dans le cadre de l'appui technique qu'il fournit aux autorités du comté de Kisumu, ONU-Habitat a effectué une analyse des écarts financiers afin de repérer les problèmes relatifs à la génération de recettes propres. L'outil d'évaluation rapide des recettes propres utilisé pour effectuer cette analyse a permis de repérer des lacunes dans la collecte de l'impôt et dans la stratégie fiscale, centrées sur les flux de recettes les moins rentables. Partant de cette analyse, des recommandations ont été formulées dans le cadre du sous-programme quant à la manière de maximiser la génération de recettes à Kisumu, notamment en ce qui concerne le respect des obligations fiscales, la transparence et les responsabilités fiscales.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- A.20 Le travail effectué a contribué à l'amélioration des stratégies et des politiques urbaines en faveur d'un développement économique sans exclusion, de moyens d'existence durables, ainsi qu'à l'amélioration des finances des collectivités municipales, comme le montre l'adoption des recommandations faites au Gouvernement du comté de Kisumu dans le cadre du projet pilote de l'outil d'évaluation rapide des recettes propres d'ONU-Habitat. Les recommandations faites par ONU-Habitat ont contribué à des changements en matière de gouvernance, notamment la création d'un sous-comité sur la génération de recettes propres, au sein duquel ONU-Habitat a une fonction consultative. Grâce à ces réformes, ONU-Habitat est désormais en mesure de collaborer étroitement avec les autorités du comté en vue d'appliquer ses recommandations et de créer ensemble un système de génération de recettes propres plus équitable et plus efficace.

Tableau A.4
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
s.o.	Le programme relatif aux finances municipales est mis en œuvre en Afghanistan, en Somalie et au Kenya.	Le programme relatif aux finances municipales se poursuit et les enseignements tirés sont compilés. La nécessité de maximiser la génération de recettes propres au niveau des autorités locales est mise en évidence.	L'outil d'évaluation rapide des recettes propres visant à maximiser la génération de ces recettes par les autorités locales est mis au point.	L'outil est expérimenté à Kisumu, ce qui permet de formuler des recommandations à l'intention des autorités du comté en vue de maximiser la génération de recettes propres. Les autorités du comté apportent des changements importants au Bureau des recettes et créent un sous-comité des ressources propres.

Abréviation : s.o. = sans objet.

Produits

- A.21 On trouvera dans le tableau A.5 les produits retenus pour 2019, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.5
Sous-programme 3 : produits retenus pour 2019, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	11	13		
1. Projets de développement économique local	2	2		
2. Projets sur les finances urbaines et municipales	5	5		
3. Projets sur les jeunes et les moyens d'existence	4	6		
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	18	25		
4. Activités de formation sur le développement économique local	6	6		
5. Activités de formation sur les finances urbaines et municipales	3	4		
6. Activités de formation sur les jeunes et les moyens d'existence	9	15		
Publications (nombre de publications)	6	15		
7. Publications sur le développement économique local	1	3		
8. Publications sur les finances urbaines et municipales	3	8		
9. Publications sur les jeunes et les moyens d'existence	2	4		

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	4		
10. Méthodes de recensement des pôles économiques concurrentiels en vue de promouvoir le développement économique local dans les villes des pays en développement	–	2		
11. Lignes directrices sur la quantification de la base d'actifs des autorités locales dans les pays en développement	2	2		
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs aux autorités locales et nationales sur la promotion du développement économique local par l'analyse de la chaîne de valeur et de la chaîne d'approvisionnement, et en s'appuyant sur les pôles économiques ; réalisation d'évaluations rapides des recettes et mise en œuvre de plans et de stratégies visant à améliorer la génération de recettes locales ; Guide d'ONU-Habitat pour l'établissement et l'accréditation de centres de ressources à guichet unique pour la jeunesse ; extension du programme de centres de la jeunesse en Somalie (3 nouvelles villes) et au Rwanda (3 nouvelles villes) et extension du centre modèle mondial de la jeunesse à Istanbul (Turquie).				
Bases de données et supports numériques : base de données mondiale sur les municipalités ; Rapport mondial en ligne sur la compétitivité urbaine.				

Sous-programme 4 Services urbains de base

Objectif

- A.22 L'objectif auquel ce sous-programme contribue est d'accroître l'accès équitable aux services urbains de base et d'améliorer le niveau de vie des pauvres vivant en milieu urbain.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- A.23 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'application par les administrations locales, infranationales et nationales partenaires, de politiques et lignes directrices améliorées visant à offrir un accès équitable à des services urbains de base durables (voir projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montre le fait que 337 autorités locales mettent en œuvre des cadres institutionnels et législatifs visant à accroître l'accès équitable aux services urbains de base, les Lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous et les Lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous (soit un résultat supérieur au résultat prévu pour l'exercice 2018-2019, 195). Les autorités locales ont élaboré leur plan d'action sur l'accès à des services énergétiques durables et sur les changements climatiques et ont plaidé pour leur utilisation afin de renforcer la capacité des États Membres de mettre l'accent sur la gestion des services urbains de base.

Résultats obtenus en 2019 : taux de couverture de 100 % en matière d'assainissement au Népal

- A.24 Au titre du sous-programme, ONU-Habitat, par l'intermédiaire du programme du Fonds mondial pour l'assainissement, a fourni un appui technique au Gouvernement népalais dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène afin d'éliminer la pratique de la défécation en plein air en augmentant le nombre de personnes ayant accès à l'eau et aux installations sanitaires. Le Fonds mondial pour l'assainissement, financé par le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en

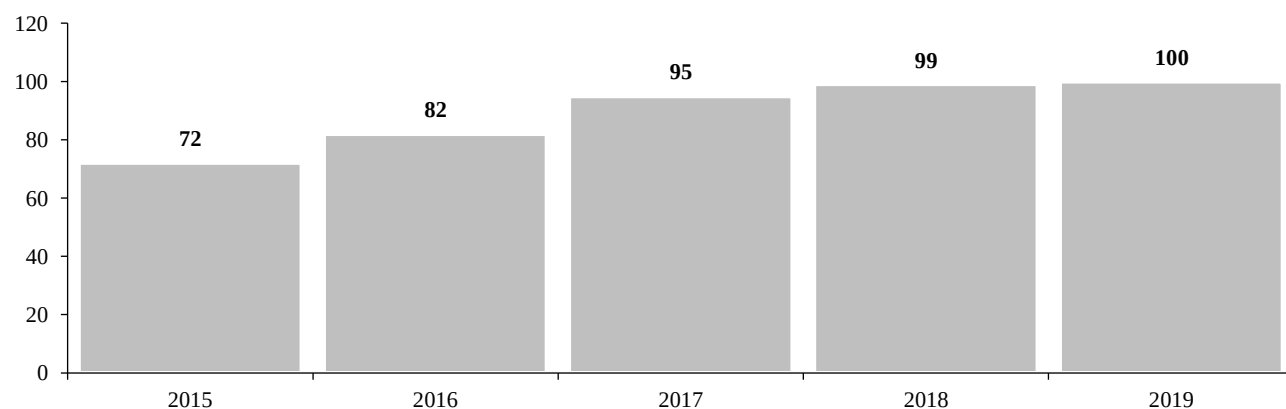
eau et l'assainissement et mis en œuvre par ONU-Habitat, a contribué à modifier les comportements des bénéficiaires dans les districts cibles.

- A.25 Le Gouvernement népalais a formulé un plan directeur national d'assainissement et d'hygiène en 2011 en vue de mettre en place des systèmes appropriés et des mécanismes institutionnels propres à accélérer la couverture de l'assainissement de manière planifiée, avec l'appui d'architectes institutionnels, du niveau national au niveau des villages, pour le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, en collaborant avec de multiples secteurs tels que le développement local, la santé, l'éducation et le développement des femmes. En conséquence, la campagne visant à éliminer la défécation en plein air a progressé dans l'ensemble du pays sous la direction des autorités locales, en partenariat avec tous les acteurs du secteur, grâce à une approche de programmation commune.
- A.26 En 2019, ONU-Habitat a apporté un appui à la campagne dans neuf districts (Bara, Parsa, Sarlahi, Rautahat, Dhanusha, Mahottari, Sunsari, Morang et Jhapa) pour parachever la campagne d'assainissement visant à être reconnus comme « exempts de défécation en plein air ». Ces districts étaient ceux qui posaient le plus de problèmes, étant ceux où la défécation en plein air était la plus répandue en Asie du Sud. ONU-Habitat a également coordonné son action avec les acteurs du secteur de l'assainissement aux fins du suivi et de la validation du statut de ces districts comme exempts de défécation en plein air, ce qui a abouti, le 30 septembre 2019, à la déclaration du Premier Ministre du Népal indiquant que le pays était désormais exempt de défécation en plein air. ONU-Habitat a également commencé à apporter un appui dans 11 districts, pour institutionnaliser les directives relatives à l'assainissement total approuvées par le Gouvernement.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- A.27 Le travail effectué a contribué à améliorer l'accès équitable aux services urbains de base et le niveau de vie des pauvres vivant en milieu urbain, comme le montre le fait que la couverture sanitaire soit désormais de 100 % pour plus de 6 millions de personnes en 2019. Les 77 districts ont été tous officiellement déclarés exempts de défécation en plein air, et le pays a célébré ce succès le 30 septembre 2019. En ce qui concerne la transition effectuée par le pouvoir fédéral, depuis le milieu de l'année 2018, l'ensemble des mandats opérationnels relatifs au secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ont été transférés aux autorités locales, actuellement dirigées par des représentants élus dans 753 unités administratives locales. Durant cette transition, les acteurs du secteur fédéral ont joué un rôle essentiel en poussant ces élus à faire de la campagne nationale d'assainissement une priorité. L'objectif pour ce secteur était d'atteindre cet objectif d'accès universel (100 %) à des installations sanitaires améliorées et de contribuer de manière significative à la réalisation de la cible 6.2. Le Gouvernement népalais a officiellement confié à ONU-Habitat la direction de la mise en œuvre du programme du Fonds mondial pour l'assainissement, en particulier dans les zones les plus difficiles. En 2019, le Gouvernement népalais a indiqué que la couverture de l'assainissement était de 100 %.

Figure A.II

Mesure des résultats : pourcentage total de la couverture sanitaire au Népal**Produits**

A.28 On trouvera dans le tableau A.6 les produits retenus pour 2019, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.6

Sous-programme 4 : produits retenus pour 2019, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)		13	13	
1. Projets sur le financement des services urbains de base		—	—	
2. Projets sur l'eau et l'assainissement		4	4	
3. Projets sur l'énergie propre et l'efficacité énergétique		3	3	
4. Projets sur la mobilité urbaine durable		4	4	
5. Projets sur les liens entre l'eau, l'énergie et l'alimentation		2	2	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)		27	30	
6. Activités de formation sur l'eau et l'assainissement		6	6	
7. Activités de formation sur l'énergie urbaine durable		3	6	
8. Activités de formation sur la mobilité urbaine durable		6	6	
9. Activités de formation sur les projets d'infrastructure en faveur des pauvres		6	6	
10. Activités de formation sur la gestion des déchets solides		6	6	
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs aux gouvernements et aux autorités locales sur les services urbains de base, notamment les projets d'infrastructure en faveur des pauvres, la gestion des déchets solides, l'eau et l'assainissement, l'efficacité énergétique, l'Internet des objets et les technologies de pointe et la mobilité urbaine durable.				
Bases de données et supports numériques : répertoire en ligne sur la mobilité durable, l'énergie, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets solides, la qualité de l'air urbain et l'atténuation des changements climatiques.				

Sous-programme 5

Logement et assainissement des quartiers de taudis

Objectif

- A.29 L'objectif auquel ce sous-programme contribue est de renforcer l'accès à des logements décents et durables, d'améliorer le niveau de vie dans les quartiers de taudis et d'endiguer l'apparition de nouveaux quartiers de ce type, en associant toutes les parties.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- A.30 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'amélioration des politiques, des stratégies et des programmes d'assainissement des quartiers de taudis et de prévention de leur apparition (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montre le fait que 43 pays partenaires aient élaboré des politiques ou stratégies en ce sens, soit un nombre supérieur au résultat escompté pour l'exercice 2018-2019 (42). Ces pays ont élaboré des politiques, stratégies et cadres juridiques qui ont permis à leurs gouvernements d'intervenir sur les questions des quartiers de taudis et des établissements informels.

Résultats obtenus en 2019 : amélioration des conditions de vie dans trois établissements informels en Iraq

- A.31 Au titre du sous-programme, des lignes directrices intégrées en matière d'urbanisme et de logement ainsi que des stratégies à l'échelle des villes ont été élaborées pour aider les États Membres à réaliser progressivement l'objectif de développement durable 11, en particulier la cible 11.1, à savoir « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis », le droit à un logement convenable et d'autres droits humains.
- A.32 L'Iraq compte plus de 1 550 établissements informels, qui hébergent environ 3,3 millions de personnes. Les habitants d'établissements informels souffrent de la détérioration de leurs conditions de vie, du manque de possibilités sur le plan économique et celui de l'emploi, et des difficultés rencontrées pour assurer un niveau de vie suffisant, y compris un logement convenable. En collaboration avec le Gouvernement iraquien, ONU-Habitat s'est attaqué aux problèmes rencontrés par les personnes vivant dans des établissements informels. ONU-Habitat, conjointement avec le Secrétariat exécutif chargé de la réduction de la pauvreté, qui relève du Ministère iraquien de la planification, a élaboré une stratégie nationale concernant des solutions durables à long terme pour les déplacés et une feuille de route concernant le recensement, l'assainissement et la régularisation des établissements informels. Outre la méthode directive, qui comprend l'élaboration de stratégies nationales et d'un cadre juridique permettant de régulariser les établissements informels, ce qui permet au Gouvernement d'intervenir dans ces établissements pour améliorer les conditions de vie et protéger les droits des personnes qui y habitent, ONU-Habitat a également adopté une approche participative de collaboration avec les habitants des établissements informels, entretenant un dialogue concret et continu avec les populations locales dans le cadre d'un exercice de planification communautaire visant à changer leur vie. Dans trois établissements informels, situés dans les villes de Mossoul, Ramadi et Bassora, des comités de développement communautaire ont été constitués avec des représentants des habitants, y compris des femmes. ONU-Habitat a organisé une série de réunions de consultation avec ces comités afin de recenser les principaux problèmes rencontrés dans les différents établissements informels et de classer par ordre de priorité les interventions nécessaires. Sur décision des comités de développement communautaire, des activités pilotes telles que l'extension du réseau de distribution d'eau, l'amélioration des réseaux d'évacuation des eaux, des campagnes d'enlèvement des ordures et de nettoyage, et la rénovation des routes ont été exécutées.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- A.33 Le travail effectué a contribué à renforcer l'accès à des logements convenables et viables, à améliorer le niveau de vie dans les quartiers de taudis et à endiguer l'apparition de nouveaux quartiers de ce type, en associant toutes les parties, comme le montre l'amélioration de l'accès aux services de base et de la sécurité des droits fonciers pour les 6 600 personnes vulnérables qui résident dans les établissements informels, conformément à la stratégie nationale sur les établissements informels élaborée par l'Iraq en 2015. ONU-Habitat, en liaison avec les autorités locales, a amélioré le niveau de vie des déplacés dans trois établissements informels pilotes en Iraq (à Mossoul, à Ramadi et à Bassora). Le projet a abouti au raccordement de 943 ménages à un réseau de distribution d'eau potable, ce qui a réduit leur dépendance à l'égard des tuyaux en caoutchouc improvisés au moyen desquels ils prélevaient illégalement de l'eau sur le réseau municipal ; à l'élimination des débris et des déchets solides sur plus de 10 kilomètres de routes à l'issue d'une campagne de nettoyage intensif de deux mois ; à un nouveau système couvert d'évacuation des eaux de ruissellement dans l'établissement de Mossoul, en vue de régler de graves problèmes d'inondation.

Tableau A.7
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Une stratégie nationale concernant des solutions durables à long terme pour les déplacés et une feuille de route pour le recensement, l'assainissement et la régularisation des établissements informels sont élaborées.	Les interlocuteurs gouvernementaux sont formés et consultés pour la mise en œuvre de la feuille de route aux fins du recensement, de l'assainissement et de la régularisation des établissements informels.	Un fonds est créé par le Gouvernement en vue de régler les problèmes rencontrés dans les établissements informels.	Une enquête nationale, permettant le mappage de 3,3 millions de personnes habitant dans des établissements informels, est effectuée en utilisant les ressources du fonds qui a été créé.	Sur la base de l'enquête, des projets pilotes d'assainissement visant à répondre aux besoins prioritaires des communautés en consultation avec les autorités locales sont mis en œuvre dans des établissements informels (à Bassorah, à Mossoul et à Ramadi).

Produits

- A.34 On trouvera dans le tableau A.8 les produits retenus pour 2019, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.8
Sous-programme 5 : produits retenus pour 2019, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2019	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)		12	12	
1 Projets sur le logement abordable et convenable		4	4	

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2019	Produits prévus : 2021
2 Projets sur l'assainissement des quartiers de taudis	4	4		
3 Projets communautaires, notamment en faveur des groupes vulnérables, dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'espace public	4	4		
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	21	40		
4 Activités de formation sur le logement convenable et abordable	9	11		
5 Activités de formation sur l'assainissement des quartiers de taudis et la réduction de la pauvreté urbaine, organisées à l'intention des autorités nationales et locales	3	15		
6 Activités de formation sur les droits de l'homme et le développement communautaire visant à transformer les conditions de vie dans les quartiers de taudis et les établissements informels	9	14		
Publications (nombre de publications)	1	2		
7 Publications sur le logement et le financement durables et l'assainissement des quartiers de taudis	1	2		
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8	9		
8 Documents techniques sur le logement abordable et convenable	3	2		
9 Documents techniques sur l'assainissement des quartiers de taudis, à l'intention des autorités nationales et locales et des communautés des quartiers de taudis et des établissements informels	3	4		
10. Documents techniques sur la participation et l'autonomisation des communautés, en particulier à l'intention des femmes et des jeunes	2	3		

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils aux autorités locales, nationales et régionales au sujet de programmes participatifs d'amélioration des quartiers de taudis, de stratégies à l'échelle des villes et de rénovation urbaine sans exclusive en faveur des pauvres, des profils de logement, des politiques de logement, des stratégies de mise en œuvre de la politique de logement, de la législation nationale en matière de logement et des activités de financement du logement.

Bases de données et supports numériques : centres de connaissances sur les programmes participatifs d'amélioration des taudis et sur les partenariats et engagements mondiaux consolidés en 2019 contribuant aux réseaux régionaux et mondiaux ; publications pour l'amélioration des quartiers de taudis et des implantations sauvages à grande échelle en 2020.

Sous-programme 6

Réduction des risques, reconstruction et résilience urbaine

Objectif

- A.35 L'objectif auquel ce sous-programme contribue est de permettre aux villes de mieux faire face aux conséquences des catastrophes naturelles et d'origine humaine et d'adopter des modes de reconstruction propices au développement urbain durable.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- A.36 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir améliorer les politiques, stratégies et programmes de réduction des risques en milieu urbain visant à accroître la résilience des villes et autres établissements humains (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montre le fait que 154 villes partenaires et 34 gouvernements aient inclus la

réduction et la gestion des risques en milieu urbain dans leurs plans (soit un résultat supérieur au résultat de 147 prévu pour l'exercice 2018-2019). Ces gouvernements ont adopté les principaux outils normatifs d'ONU-Habitat en vue de renforcer les capacités locales de construction de villes et d'autres établissements humains résilients.

Résultats obtenus en 2019 : un lieu sécurisé dans les écoles mozambicaines

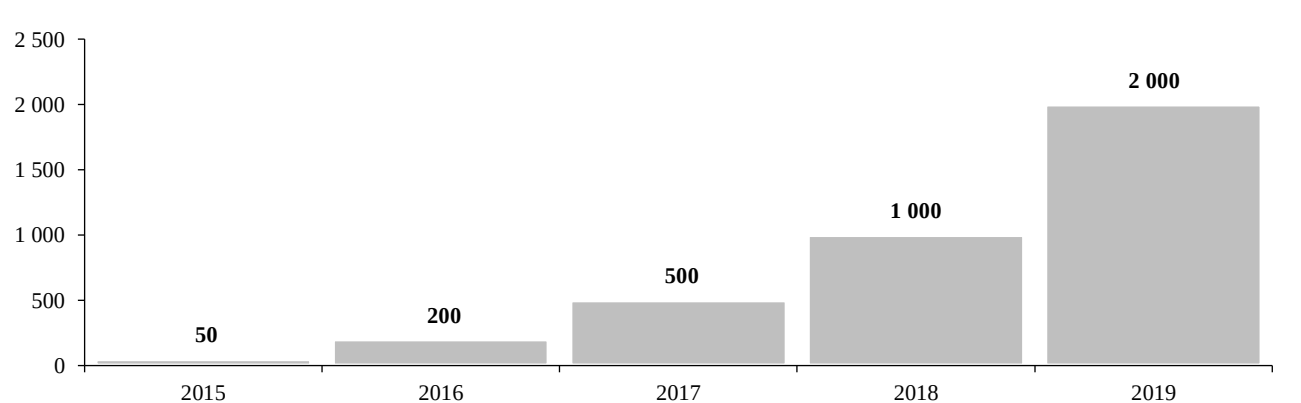
- A.37 Le Mozambique est sujet aux catastrophes naturelles et a connu une succession de cyclones violents au cours des 20 dernières années, qui ont causé la destruction massive de biens. ONU-Habitat a fourni une assistance technique au Ministère de l'éducation et du développement humain mozambicain à l'appui du programme « Des écoles plus sûres », notamment une évaluation complète des écoles endommagées par les cyclones et les inondations, une cartographie des risques, une amélioration de la planification et du zonage des sites, l'élaboration de directives de construction et l'amélioration des codes de la construction en vue d'accroître la résilience des structures scolaires.
- A.38 En 2019, ONU-Habitat, au titre de ce sous-programme, a fourni une assistance technique au Gouvernement mozambicain pour la construction de bâtiments scolaires résilients, a renforcé la capacité de « reconstruire en mieux » (Building Back Better) et a influencé l'élaboration d'un cadre d'action normatif couvrant des aspects tels que le zonage dans les zones exposées aux cyclones et aux vents violents, les catalogues architecturaux et les codes de construction. Au titre du sous-programme, ONU-Habitat, en partenariat avec le Ministère de l'éducation et du développement humain, a produit six ensembles de projets pilotes en 2015, au titre du projet pour des écoles plus sûres, qui intègre des mesures anticycloniques et antisismiques. En outre, les écoles disposent désormais d'un plan d'action pour la préparation aux conséquences des catastrophes, la réponse à y apporter et le suivi des conséquences. Le Ministère de l'éducation et du développement humain ayant reconnu que la mise en œuvre était réussie dans le secteur de l'éducation et du développement humain, le Ministère de la santé a demandé à ONU-Habitat en 2019 d'élaborer un projet similaire pour des hôpitaux plus sûrs.
- A.39 Le programme a aidé l'État Membre à réaliser la cible 13.1 des objectifs de développement durable en renforçant la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat au Mozambique, et en particulier en lien avec l'indicateur 13.1.3 (proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale).

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- A.40 Le travail effectué a contribué à permettre aux villes de mieux faire face aux conséquences des catastrophes naturelles et d'origine humaine et d'adopter des modes de reconstruction propices au développement urbain durable, comme le montre le fait que le Ministère des travaux publics, du logement et des ressources en eau a validé et approuvé la carte des vents cycloniques et violents élaborée dans le cadre du projet écoles plus sûres, l'objectif étant le zonage du territoire en termes d'intensité des vents et de magnitude des cyclones. En 2019, près de 1 000 salles de classe ont été ajoutées aux 1 000 salles qui avaient été construites durant la période 2014-2018, portant leur nombre total à environ 2 000. Les écoles construites selon le modèle mis au point par ONU-Habitat ont résisté au cyclone Idai, en avril et mai 2019, considéré comme le pire cyclone ayant frappé le Mozambique. En conséquence, les stratégies du sous-programme relatives à la résilience sont à présent reconnues dans les cadres législatifs pour des constructions résilientes dans tous ces secteurs et elles représentent une amélioration significative ainsi qu'une protection pour les enfants et les communautés en général lors de phénomènes cycloniques.

Figure A.III

Mesure des résultats : nombre total d'écoles résilientes construites avec le soutien du Programme des Nations Unies pour les établissements humains



Produits

A.41 On trouvera dans le tableau A.9 les produits retenus pour 2019, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.9

Sous-programme 6 : produits retenus pour 2019, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	19	19		
1. Projets sur la résilience urbaine et la réduction des risques de catastrophe	9	9		
2. Projets sur les camps et la réinstallation pendant la reconstruction après une crise	10	10		
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	31	34		
3. Activités de formation sur la résilience urbaine et la réduction des risques de catastrophe en milieu urbain	19	21		
4. Activités de formation sur les approches et les outils relatifs à la reconstruction durable après une crise	12	13		
Publications (nombre de publications)	4	5		
5. Publications sur la résilience urbaine et la réduction des risques de catastrophe	3	4		
6. Publications sur les approches suivies en matière de réponse aux crises et de reconstruction après une crise	1	1		
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3		
7. Documents directifs sur les outils de planification axés sur la résilience	2	2		
8. Documents directifs sur la réponse humanitaire en milieu urbain	1	1		

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs aux États Membres sur le renforcement de la résilience et la gestion des crises en milieu urbain ; missions d'assistance technique dans de nombreux pays touchés par des catastrophes naturelles et dans des pays touchés par des conflits soudains ou prolongés.

Sous-programme 7**Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines****Objectif**

- A.42 L'objectif auquel ce sous-programme contribue est d'améliorer l'état des connaissances sur l'urbanisation durable et les moyens d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et programmes reposant sur des données factuelles, aux niveaux local, national et mondial.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- A.43 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir un meilleur suivi de la situation et des tendances en milieu urbain (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montre le fait que 353 observatoires urbains emploient, après accord des autorités compétentes, les mécanismes, méthodes et données de suivi d'ONU-Habitat (soit un résultat supérieur au résultat de 335 prévu pour l'exercice 2018-2019).

Résultats obtenus en 2019 : appuyer le suivi des dimensions urbaines des objectifs de développement durable aux niveaux local et national

- A.44 En 2019, ONU-Habitat, au titre du sous-programme, a fourni des services consultatifs techniques dans 43 pays (29 pays à faible revenu et 14 pays moins avancés) dans trois régions en développement. Ces efforts ont été entrepris pour renforcer les capacités locales et nationales de production et d'utilisation des données urbaines visant à suivre les progrès de la mise en œuvre des objectifs de développement durable à dimension urbaine. De plus, 12 programmes de formation et de développement des capacités ont été organisés aux niveaux sous-régional et régional avec la participation de plus de 80 pays. Par conséquent, les États Membres sont désormais mieux à même de traiter les questions liées aux mécanismes de contrôle limités, à la collecte et à l'analyse des données, et aux méthodes et à la désagrégation statistiques.
- A.45 En outre, le sous-programme a permis d'appuyer l'avancement des indicateurs urbains et le développement de nouvelles méthodes de surveillance spatiale urbaine, ce qui a renforcé la capacité des villes à établir des bases de référence et des diagnostics, à définir des plans d'action spécifiques reposant sur des données statistiques, à effectuer des analyses spatiales et à suivre les résultats et les effets de leurs interventions.
- A.46 Ainsi, ONU-Habitat, en partenariat avec la CEA et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, aide les Gouvernements botswanais, colombien, équatorien et tunisien à faire rapport sur les indicateurs des objectifs de développement durable à dimension urbaine, notamment en utilisant le guide d'accompagnement d'ONU-Habitat intitulé « Sustainable Development Goals: Monitoring Human Settlements Indicators » (« Objectifs de développement durable : suivre les indicateurs relatifs aux établissements humains »). À cet égard, en Tunisie, ONU-Habitat et la CEA ont organisé deux ateliers de formation à Monastir et à Tozeur. Ces ateliers destinés aux autorités

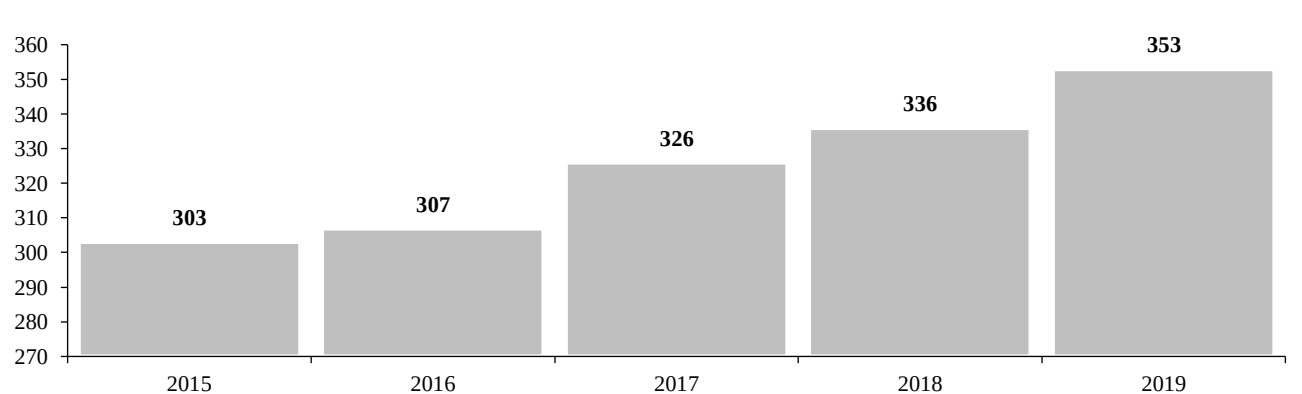
locales et aux instituts nationaux de la statistique ont porté sur les outils et les techniques statistiques permettant de renforcer les capacités nationales en matière de méthodes spatiales et non spatiales de collecte et de mesure des données pour les indicateurs des objectifs de développement durable. En conséquence, la ville de Monastir a mis en place un observatoire urbain pour collecter et recueillir des données axées sur les indicateurs environnementaux.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- A.47 Le travail effectué a contribué à améliorer l'état des connaissances sur l'urbanisation durable et les moyens d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et programmes reposant sur des données factuelles, aux niveaux local, national et mondial, comme le montre le fait que 17 observatoires urbains locaux supplémentaires aient utilisé les méthodologies d'ONU-Habitat en 2019, portant le total cumulé à 353 à la fin de 2019. Les mécanismes de suivi locaux et nationaux ont été renforcés par la création de ces observatoires urbains qui ont rassemblé des producteurs et des utilisateurs de données de différents secteurs et de différents niveaux de gouvernement.

Figure A.IV

Mesure des résultats : nombre total d'observatoires urbains locaux utilisant les outils et données de suivi du Programme des Nations Unies pour les établissements humains



Produits

- A.48 On trouvera dans le tableau A.10 les produits retenus pour 2019, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.10

Sous-programme 7 : produits retenus pour 2019, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)				
1. Réunions organisées à l'appui des conférences ministérielles régionales et des institutions nationales de développement urbain	2	2		
2. Forum et table ronde sur les questions de genre dans le cadre du Forum urbain mondial	—	—		

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	8		
3. Projets sur l'Observatoire urbain mondial	–	5		
4. Projets sur les meilleures pratiques en matière d'urbanisation durable	–	3		
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	243	258		
5. Ateliers sur l'Observatoire urbain mondial	30	43		
6. Séminaires/ateliers sur les meilleures pratiques en matière d'urbanisation durable	9	11		
7. Stages de formation/ateliers sur le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable à dimension urbaine	204	204		
Publications (nombre de publications)	17	9		
8. Rapport sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable liés aux villes	–	1		
9. <i>World Cities Report</i> et rapports sur l'état des villes aux niveaux national et régional	7	2		
10. Manuel d'intégration des questions intersectorielles au titre de chaque sous-programme et rapport annuel correspondant	9	4		
11. Rapport d'ONU-Habitat sur les statistiques des établissements humains	1	1		
12. Publications sur les meilleures pratiques en matière d'urbanisation durable	–	1		
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	21	21		
13. Métadonnées et modules relatifs aux indicateurs de l'objectif de développement durable 11	2	7		
14. Documents techniques sur les meilleures pratiques en matière d'urbanisation durable	2	2		
15. Documents techniques sur le Nouveau Programme pour les villes	2	2		
16. Documents techniques sur l'intégration des questions intersectorielles	9	4		
17. Descriptifs de programmes de pays d'ONU-Habitat	6	6		
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs aux autorités locales et nationales sur les objectifs de développement durable, le Nouveau Programme pour les villes, l'Initiative pour la prospérité des villes et les meilleures pratiques.				
Bases de données et supports numériques : base de données en ligne sur les meilleures pratiques, <i>Global Urban Indicators Database</i> (Base de données sur les indicateurs urbains mondiaux).				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, prospectus, expositions, didacticiels, affiches, bannières, cartes postales, dossiers, guides et pochettes d'information sur les meilleures pratiques, y compris des articles mensuels, des rapports, des nouvelles, des pages Web, des infographies, Manuel de Shanghai et Plateforme relative au Plan de Quito relatif à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse relatifs à la parution de publications importantes et à l'organisation de manifestations à grand retentissement.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Vue d'ensemble

15.69 On trouvera dans les tableaux 15.7 à 15.9 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 15.7

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2021 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Postes	10 464,2	1 1169,6	—	—	—	—	—	1 1169,6	699,4	11 869,0
Autres dépenses de personnel	283,4	294,9	—	—	—	—	—	294,9	9,5	304,4
Dépenses de représentation	—	7,8	—	—	—	—	—	7,8	0,3	8,1
Consultants	155,0	134,6	—	—	—	—	—	134,6	4,2	138,8
Experts	—	80,4	—	—	—	—	—	80,4	2,8	83,2
Voyages du personnel	85,5	143,7	—	—	—	—	—	143,7	2,8	146,5
Services contractuels	196,6	252,0	—	—	—	—	—	252,0	8,0	260,0
Frais généraux de fonctionnement	84,6	354,9	—	—	—	—	—	354,9	1,9	365,8
Fournitures et accessoires	14,3	36,7	—	—	—	—	—	36,7	0,9	37,6
Mobilier et matériel	15,0	33,8	—	—	—	—	—	33,8	1,1	34,9
Aménagement des locaux	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bourses, subventions et contributions	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	11 300,0	12 508,4	—	—	—	—	—	12 508,4	739,9	13 248,3

Tableau 15.8

Changements relatifs aux postes^a

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2020	73	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 15 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC), 22 AL
Transferts (à l'intérieur du chapitre)	—	3 AL cédés par la composante Direction exécutive et administration au sous-programme 4
Effectif proposé pour 2021	73	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 15 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC), 22 AL

^a On trouvera à l'annexe III des informations sur les changements relatifs aux postes.

Note : les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 15.9
Postes

Catégorie	Changements				Total	Effectif proposé pour 2021
	Effectif approuvé pour 2020	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	—	—	—	—	1
D-2	1	—	—	—	—	1
D-1	4	—	—	—	—	4
P-5	9	—	—	—	—	9
P-4	15	—	—	—	—	15
P-3	14	—	—	—	—	14
P-2/1	5	—	—	—	—	5
Total partiel	49	—	—	—	—	49
Agents des services généraux						
Autres classes	2	—	—	—	—	2
Total partiel	2	—	—	—	—	2
Autres catégories de personnel						
Agents locaux	22	—	—	—	—	22
Total partiel	22	—	—	—	—	22
Total	73	—	—	—	—	73

- 15.70 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 15.10 à 15.12 et dans la figure 15.VIII.
- 15.71 Comme le montrent les tableaux 15.10 1) et 15.11 1), les ressources proposées pour 2021 s'élèvent globalement à 12 508 400 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 15.10

Évolution des ressources financières, par composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2021 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
A. Organes directeurs	46,6	596,6	—	—	—	—	—	596,6	38,0	634,6
B. Direction exécutive et administration	2 177,9	1 772,4	—	—	(109,2)	(109,2)	(7,6)	1 663,2	72,2	1 735,4
C. Programme de travail										
<i>Structure du programme pour 2018-2019</i>										
1. Législation, foncier et gouvernance urbains	1 295,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Planification et aménagement du milieu urbain	1 264,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Économie urbaine et finances municipales	1 026,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Services urbains de base	915,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Logement et assainissement des bidonvilles	1 291,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Réduction des risques, reconstruction et résilience urbaine	692,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines	1 513,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Structure du programme pour 2021</i>										
1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural	—	2 289,7	—	—	—	—	—	2 289,7	145,8	2 435,5
2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	—	2 586,4	—	—	—	—	—	2 586,4	153,0	2 739,4

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2021 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	–	2 287,1	–	–	–	–	–	2 287,1	145,2	2 432,3
4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	–	1 843,0	–	–	108,2	108,2	5,9	1 951,2	110,3	2 061,5
Total partiel (C)	7 999,6	9 006,2	–	–	108,2	108,2	(1,2)	9 114,4	554,3	9 668,7
D. Appui au programme	1 075,9	1 133,2	–	–	1,0	1,0	0,2	1 134,2	75,4	1 209,6
Total partiel (1)	11 300,0	12 508,4	–	–	–	–	–	12 508,4	739,9	13 248,3

2) Ressources extrabudgétaires

	22019 (dépenses effectives)	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
A. Organes directeurs	806,4	550,7	1 588,9
B. Direction exécutive et administration	7 800,7	4 369,1	6 194,0
C. Programme de travail			
<i>Structure du programme pour 2018-2019</i>			
1. Législation, foncier et gouvernance urbains	11 314,7	–	–
2. Planification et aménagement du milieu urbain	17 704,4	–	–
3. Économie urbaine et finances municipales	3 923,3	–	–
4. Services urbains de base	8 241,9	–	–
5. Logement et assainissement des bidonvilles	2 852,1	–	–
6. Réduction des risques, reconstruction et résilience urbaine	91 545,9	–	–
7. Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines	2 145,6		

Titre IV Coopération internationale pour le développement

	22019 (dépenses effectives)	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
<i>Structure du programme pour 2021</i>			
1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural	—	52 369,9	72 654,6
2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	—	53 845,4	49 832,8
3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	—	36 606,2	47 142,0
4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	—	82 557,7	66 275,8
Total partiel (C)	137 727,9	225 379,2	235 905,2
D. Appui au programme	7 748,8	10 140,6	8 500,1
Total partiel (2)	154 083,8	240 439,6	252 188,2
Total	165 383,8	252 948,0	265 436,5

Tableau 15.11
Évolution des postes, par composante et sous-programme

1) *Budget ordinaire*

	<i>Effectif approuvé pour 2020</i>	<i>Changements</i>				<i>Effectif proposé pour 2021</i>
		<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>	<i>Total</i>	
A. Organes directeurs	5	—	—	—	—	5
B. Direction exécutive et administration	10	—	—	(3)	(3)	7
C. Programme de travail						
1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural	13	—	—	—	—	13
2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	16	—	—	—	—	16
3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	13	—	—	—	—	13

	Effectif approuvé pour 2020	Changements				Effectif proposé pour 2021
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	9	–	–	3	3	12
Total partiel (C)	66	–	–	–	–	66
D. Appui au programme	7	–	–	–	–	7
Total partiel (1)	73	–	–	–	–	73

2) Ressources extrabudgétaires

	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
A. Organes directeurs	1	3
B. Direction exécutive et administration	24	30
C. Programme de travail		
1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural	24	32
2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	19	24
3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	27	36
4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	36	45
Total partiel (C)	106	137
D. Appui au programme	51	60
Total partiel (2)	182	230
Total	255	303

Tableau 15.12
Évolution des ressources financières et des postes, par catégorie

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	10 464,2	11 169,6	—	—	—	—	—	11 169,6

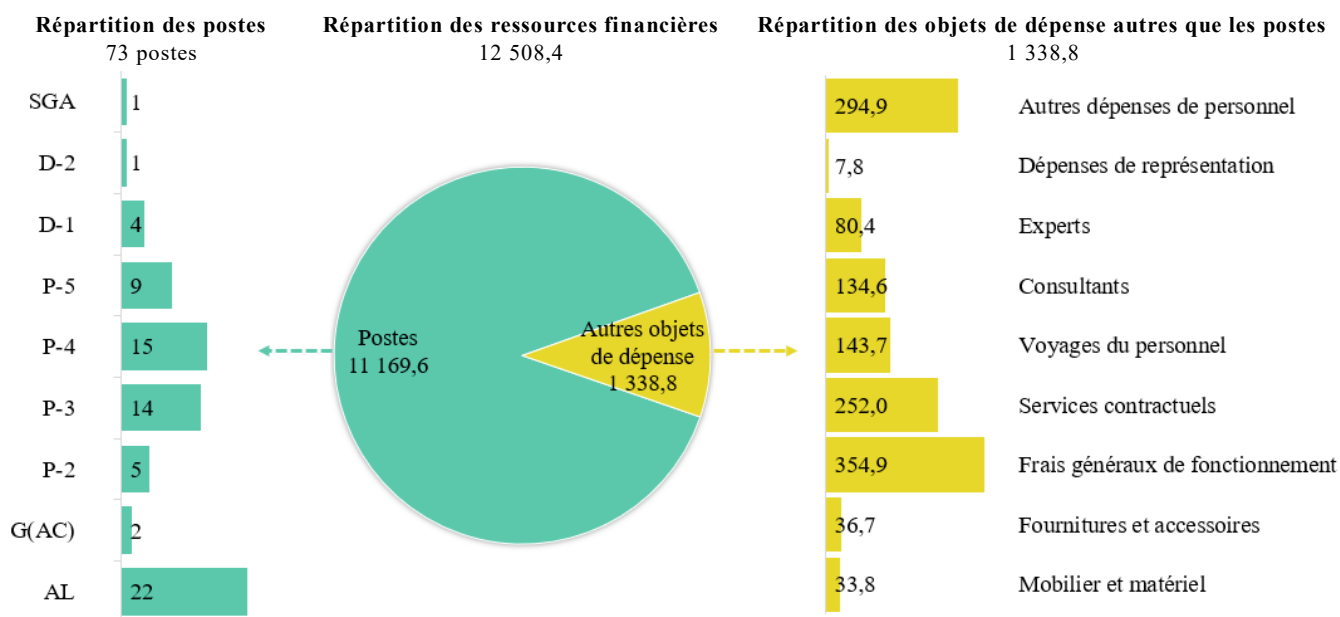
Titre IV Coopération internationale pour le développement

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage
Autres objets de dépense	835,8	1 338,8	—	—	—	—	—
Total	11 300,0	12 508,4	—	—	—	—	—
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		49	—	—	—	—	—
Agents des services généraux et des catégories apparentées		24	—	—	—	—	—
Total		73	—	—	—	—	—

Figure 15.VIII

Répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Analyse des variations par composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Autres changements

- 15.72 Comme le montrent les tableaux 15.10 1) et 15.11 1), des changements sans incidence sur les coûts tiennent à une diminution de 109 200 dollars au titre de la composante Direction exécutive et administration, qui est entièrement contrebalancée par une augmentation de 108 200 dollars au titre

du sous-programme 4 et de 1 000 dollars au titre de l'appui au programme, comme expliqué ci-après :

- a) **direction exécutive et administration.** La diminution de 109 200 dollars au titre des postes tient à la perte de trois postes par transfert (1 poste d'assistant(e) principal(e) (relations et liaison) (AL), 1 poste d'assistant(e) administratif(ve) principal(e) (AL) et 1 poste d'assistant(e) administratif(ve) (AL) qui seraient cédés par la composante Direction exécutive et administration au sous-programme 4, la division à laquelle ces postes étaient précédemment rattachée (la Division des relations extérieures) ayant été fusionnée avec la Division des relations extérieures, de la planification stratégique, des connaissances et de l'information de sorte qu'une seule division s'occupe des relations extérieures. Ces trois postes serviront à appuyer les activités du sous-programme 4 ;
- b) **sous-programme 4.** L'augmentation nette de 108 200 dollars résulte du transfert de trois postes qui seraient cédés au sous-programme 4 par la composante Direction exécutive et administration (109 200 dollars), comme indiqué au paragraphe 15.72 a) et est compensée en partie par une réduction des dépenses au titre des voyages du personnel (1 000 dollars) ;
- c) **appui au programme.** L'augmentation de 1 000 dollars est liée aux besoins supplémentaires au titre des voyages du personnel.

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 15.73 Comme le montrent les tableaux 15.10 2) et 15.11 2), ONU-Habitat reçoit des ressources extrabudgétaires, qui complètent les ressources du budget ordinaire et soutiennent l'exécution de ses mandats. En 2021, il devrait bénéficier de ressources en espèces d'un montant estimé à 252 188 200 dollars, dont 230 postes, à l'appui des activités extrabudgétaires. Ces ressources représentent 94,7 % des ressources totales du programme d'ONU-Habitat et permettront de financer les besoins essentiels et les services d'appui au programme. Les contributions versées aux fins de la coopération technique couvrent les quatre sous-programmes et constituent l'essentiel des ressources mises à la disposition d'ONU-Habitat. Le budget consolidé d'ONU-Habitat pour 2021 sera soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour examen en juin 2020 et au Conseil d'administration pour approbation à sa session de septembre 2020.

Organes directeurs

- 15.74 Les ressources proposées au titre de cette composante permettront de couvrir les dépenses afférentes au Conseil exécutif et au Comité des représentants permanents. En décembre 2018, l'Assemblée générale a adopté la résolution [73/239](#), par laquelle elle a créé la nouvelle structure de gouvernance d'ONU-Habitat, composée de l'Assemblée d'ONU-Habitat, organe universel, du Conseil exécutif comptant 36 membres et du Comité des représentants permanents. On trouvera dans le tableau 15.13 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 15.13
Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	2021 (prévisions avant 2020 (crédits ouverts) actualisation des coûts)	
Assemblée d'ONU-Habitat	L'Assemblée d'ONU-Habitat définit les orientations générales sur les établissements humains et l'urbanisation durable et assure la supervision stratégique des travaux d'ONU-Habitat. Elle approuve le plan stratégique de six ans d'ONU-Habitat. Tous les quatre ans, elle présente un rapport à l'Assemblée générale sur ses activités, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à la session de fond de celui-ci. Elle se réunit tous les quatre ans pendant cinq jours. Sa première réunion s'est tenue en mai 2019 et la prochaine aura lieu en 2023.	Mandat : résolution 73/239 de l'Assemblée générale Composition : 193 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : aucune	596,6	596,6
Comité des représentants permanents	Organe subsidiaire intersessions de l'Assemblée d'ONU-Habitat, le Comité des représentants permanents est chargé de procéder à un examen de haut niveau à mi-parcours de l'application des décisions et des résolutions adoptées par l'Assemblée et de préparer la session suivante de celle-ci. Il tient tous les quatre ans deux sessions : la première dans le cadre des préparatifs de la session de l'Assemblée et la seconde dans le cadre d'un examen à mi-parcours de haut niveau.	Mandat : résolutions 73/239 et 56/206 de l'Assemblée générale et note du Secrétaire général (A/73/726) Composition : 193 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : 1	—	—
Conseil exécutif	Le Conseil exécutif contrôle plus étroitement le fonctionnement d'ONU-Habitat et renforce la responsabilité, la transparence, l'efficacité et l'efficacité du Programme. Il supervise l'élaboration du projet de plan stratégique avant son approbation par l'Assemblée d'ONU-Habitat et examine et approuve le programme de travail et le budget annuels. Il se réunit au moins trois fois par an. La première session du Conseil exécutif pour 2020, qui devait avoir lieu du 31 mars au 1 ^{er} avril, a été reportée à une date ultérieure.	Mandat : résolution 73/239 de l'Assemblée générale Composition : 36 Nombre de sessions en 2021 : 3	—	—
Total			596,6	596,6

- 15.75 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 596 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 15.14 et la figure 15.IX.

Tableau 15.14

Organes directeurs : évolution des ressources financières

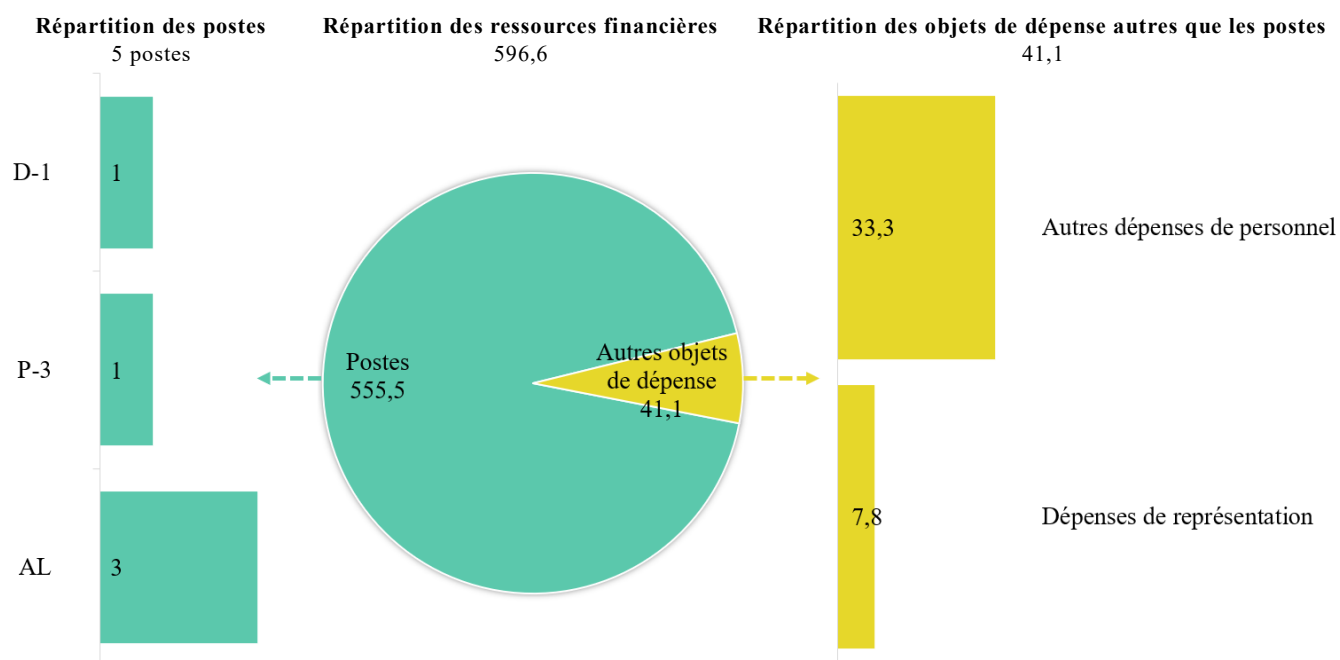
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	—	555,5	—	—	—	—	—	555,5
Autres objets de dépense	46,6	41,1	—	—	—	—	—	41,1
Total	46,6	596,6	—	—	—	—	—	596,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	—	—	—	—	—	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	—	—	—	—	—	3
Total		5	—	—	—	—	—	5

Figure 15.IX

Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Direction exécutive et administration

- 15.76 La composante Direction exécutive et administration relèvent de la Directrice exécutive, qui est secondée par le Directeur exécutif adjoint, et comprend la Section de l'évaluation et le Groupe des questions juridiques. Elle comprend également les bureaux de liaison de Bruxelles et de Genève. La Directrice exécutive donne des orientations générales afin de permettre à ONU-Habitat d'exécuter son plan stratégique ainsi que son programme de travail et son budget annuels de façon efficace et rationnelle. Par ailleurs, le Bureau de la Directrice exécutive est également chargé des relations du Programme avec les États Membres et les bureaux, programmes, fonds et organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres partenaires participant à la mise en œuvre, à l'échelle du système, du Programme pour l'habitat, du Programme 2030 et d'autres activités prescrites.
- 15.77 La Directrice exécutive a proposé qu'il soit procédé à une restructuration d'ONU-Habitat qui consistait à passer à quatre sous-programmes au lieu de sept, restructuration qui a été approuvée le 31 mai 2019 par l'Assemblée d'ONU-Habitat dans sa résolution 1/1 dans le contexte du plan stratégique pour la période 2020-2023 et approuvée par l'Assemblée générale dans le contexte du projet de budget-programme pour 2020. Par la suite, en novembre 2019, le Conseil exécutif a approuvé la restructuration des divisions d'ONU-Habitat par sa décision 2019/1. Il est tenu compte de cette restructuration dans l'organigramme proposé pour 2021 (voir l'annexe I).
- 15.78 Le Groupe de l'évaluation indépendante coordonne les activités d'évaluation d'ONU-Habitat et améliore les dispositifs d'évaluation conformément aux normes et aux règles d'évaluation applicables dans le système des Nations Unies. Il établira le plan d'évaluation du Programme, assurera la gestion, la conduite et le suivi des évaluations afin d'étayer la prise de décisions et s'attachera à ce qu'il soit mieux tiré parti des enseignements tirés de l'expérience et à améliorer les résultats et l'application du principe de responsabilité. Avec l'appui d'évaluateurs externes, il supervisera les évaluations institutionnelles visant à analyser des questions d'importance stratégique concernant l'efficacité du développement, la performance organisationnelle et la cohérence des normes et des activités. Le Groupe apporte également son concours à la réalisation des évaluations décentralisées, qui sont généralement menées par des évaluateurs externes mais gérées par les services organiques, notamment les bureaux régionaux, les bureaux de pays et les divisions du siège. Il contribuera en outre aux auto-évaluations qui seront menées en 2021 par tels ou tels bureaux. Il continuera de suivre l'utilisation qui est faite des évaluations et les mesures qui sont prises pour appliquer les recommandations issues des évaluations. Le Groupe fera régulièrement rapport à l'administration et aux organes directeurs d'ONU-Habitat sur les activités d'évaluation.
- 15.79 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, ONU-Habitat incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2018, il est à souligner que pour plus de 70 % des nouveaux projets, des rapports sur la conformité au Système de garanties environnementales et sociales ont été établis au stade de la conception. En outre, conformément à la politique relative à ce système adoptée par ONU-Habitat en 2016, des rapports sur la conformité au Système devront être établis deux fois par an durant la phase d'exécution de tous les projets. En 2020, ONU-Habitat adoptera une version révisée de la politique de 2016, qui intégrera la stratégie commune de l'ONU en matière de gestion de l'environnement, guidé en cela par les décisions du Groupe de la gestion de l'environnement, dont il fait partie. Conformément à cette politique révisée, les pratiques environnementales et la communication d'informations sur l'environnement porteront, à tous les stades de la gestion du cycle des projets, sur des questions thématiques plus larges et s'appuieront sur le principe consistant non pas uniquement à éviter de causer du tort, mais également à améliorer la situation.

- 15.80 On trouvera dans le tableau 15.15 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. ONU-Habitat s'est doté de nouvelles procédures au quatrième trimestre de 2019 qui exigent que toutes les demandes d'autorisation de voyage dérogeant aux directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion soient visées par le Bureau de la Directrice exécutive, ce qui a permis de faire quelques progrès. En 2020, il examinera tous les mois les progrès accomplis et évaluera les raisons pour lesquelles les directives ne sont pas appliquées, se servant pour ce faire des rapports disponibles dans Umoja. Une première évaluation a montré que de nombreuses réunions se tenaient avec des représentants des États ou des administrations locales qui confirmaient leur disponibilité au dernier moment. ONU-Habitat s'attache à trouver une solution avec eux pour que les demandes soient envoyées à temps.

Tableau 15.15
Respect des délais

(En pourcentage)

	2019 (taux prévu)	2019 (taux effectif)	2020 (taux prévu)	2021 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	19	100	100

- 15.81 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 1 663 200 dollars et font apparaître une diminution de 109 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 15.72 a) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 15.16 et la figure 15.X.

Tableau 15.16
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

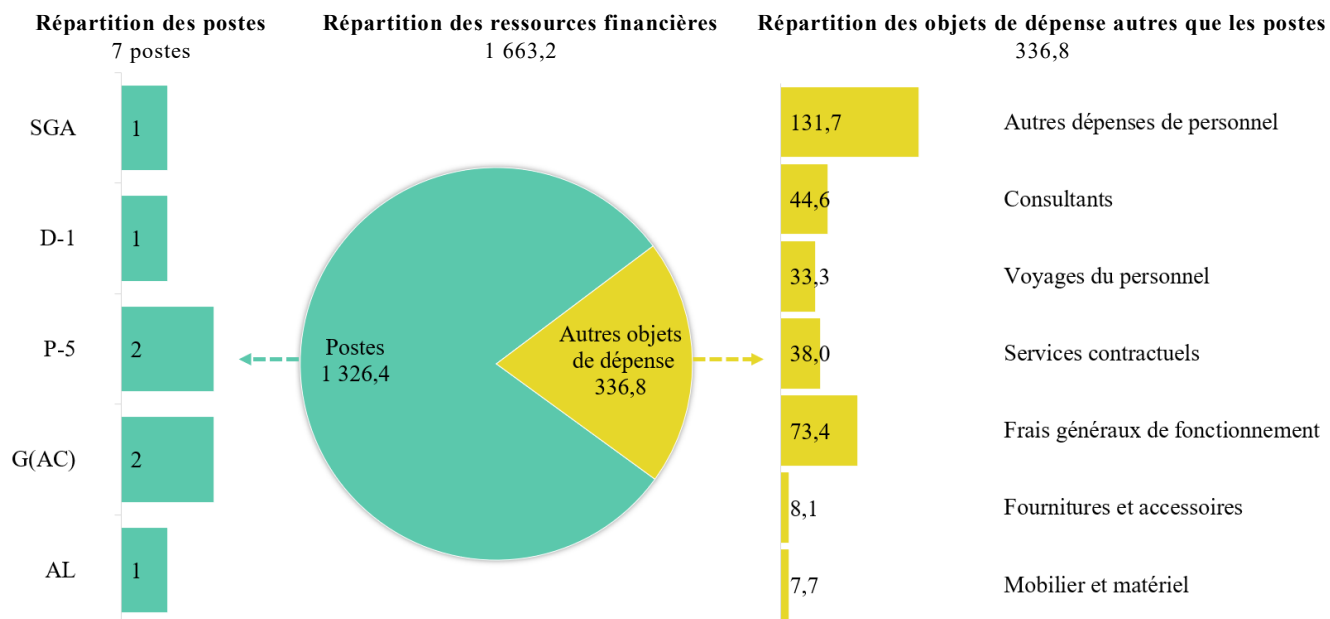
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 937,2	1 435,6	—	—	(109,2)	(109,2)	(7,6)	1 326,4
Autres objets de dépense	240,2	336,8	—	—	—	—	—	336,8
Total	2 177,4	1 772,4	—	—	(109,2)	(109,2)	(6,1)	1 663,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	—	—	—	—	—	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	—	—	(3)	(3)	(50,0)	3
Total		10	—	—	(3)	(3)	(30,0)	7

Figure 15.X

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

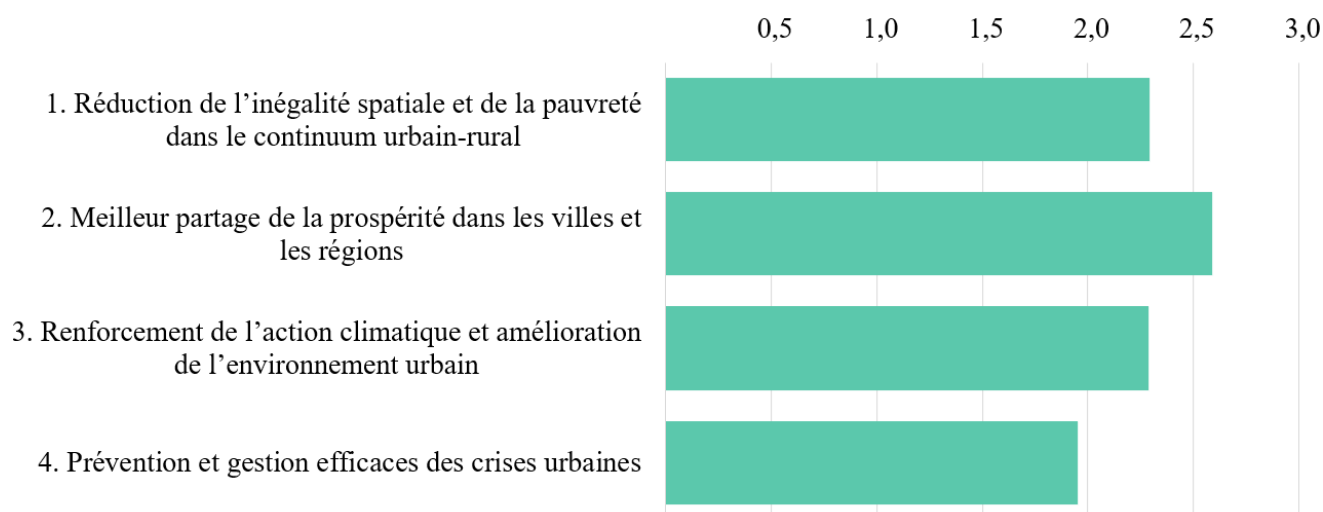
**Programme de travail**

- 15.82 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 9 114 400 dollars et font apparaître une augmentation de 108 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 15.72 b) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 15.XI.

Figure 15.XI

Répartition des ressources proposées pour 2021, par sous-programme

(En millions de dollars des États-Unis)

**Sous-programme 1****Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural**

15.83 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 2 289 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 15.17 et la figure 15.XII.

Tableau 15.17

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

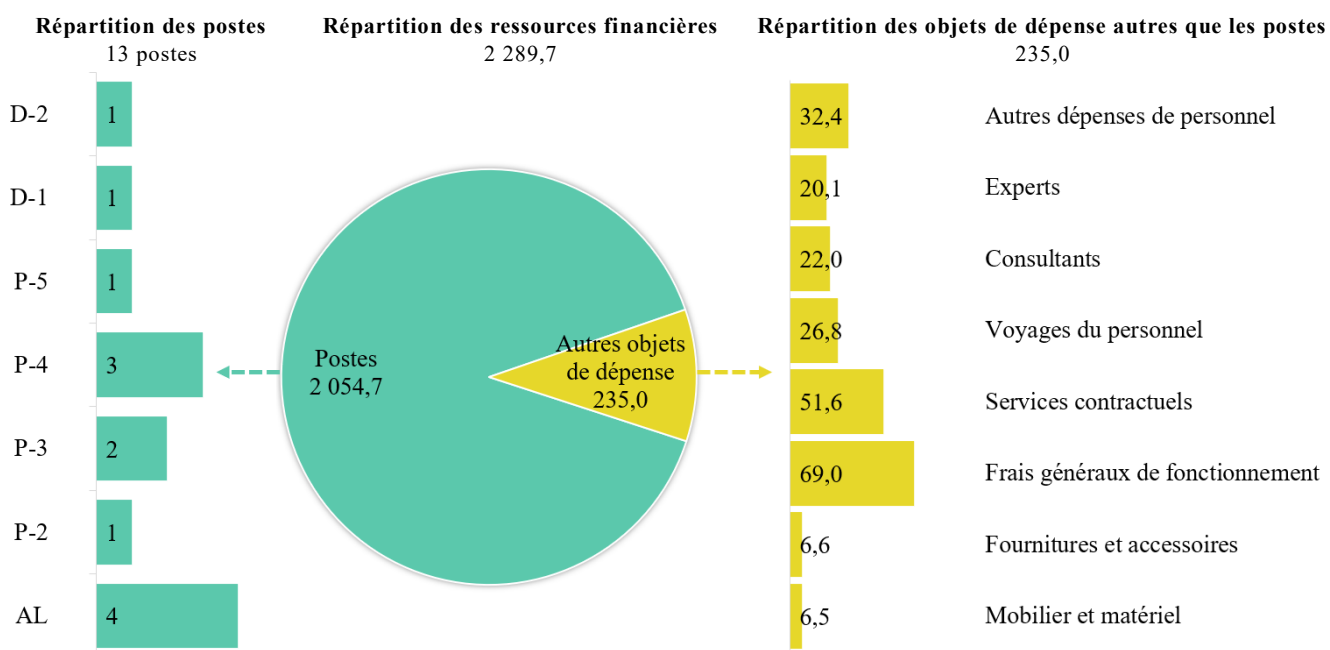
	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	—	2 054,7	—	—	—	—	—	2 054,7
Autres objets de dépense	—	235,0	—	—	—	—	—	235,0
Total	—	2 289,7	—	—	—	—	—	2 289,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	—	—	—	—	—	9

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4
Total		13	–	–	–	–	–	13

Figure 15.XII

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Sous-programme 2

Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

- 15.84 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 2 586 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 15.18 et la figure 15.XIII.

Tableau 15.18

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

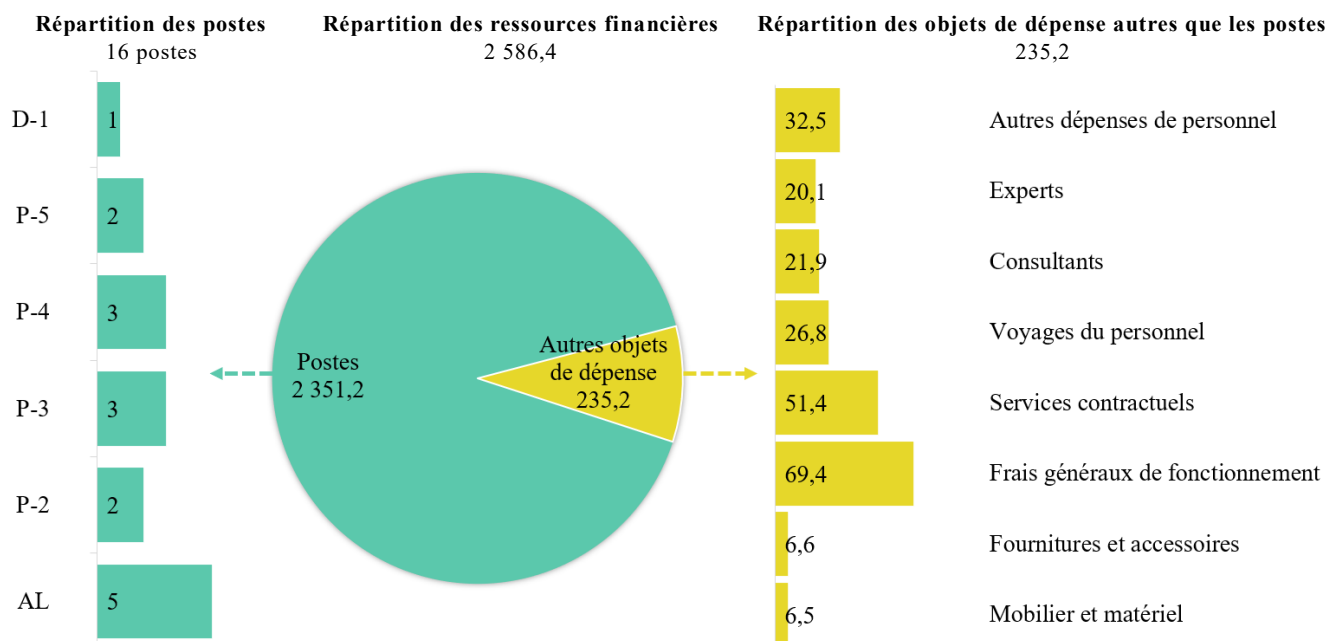
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	—	2 351,2	—	—	—	—	—	2 351,2
Autres objets de dépense	—	235,2	—	—	—	—	—	235,2
Total	—	2 586,4	—	—	—	—	—	2 586,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	—	—	—	—	—	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	—	—	—	—	—	5
Total		16	—	—	—	—	—	16

Figure 15.XIII

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Sous-programme 3

Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

15.85 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 2 287 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 15.19 et la figure 15.XIV.

Tableau 15.19

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

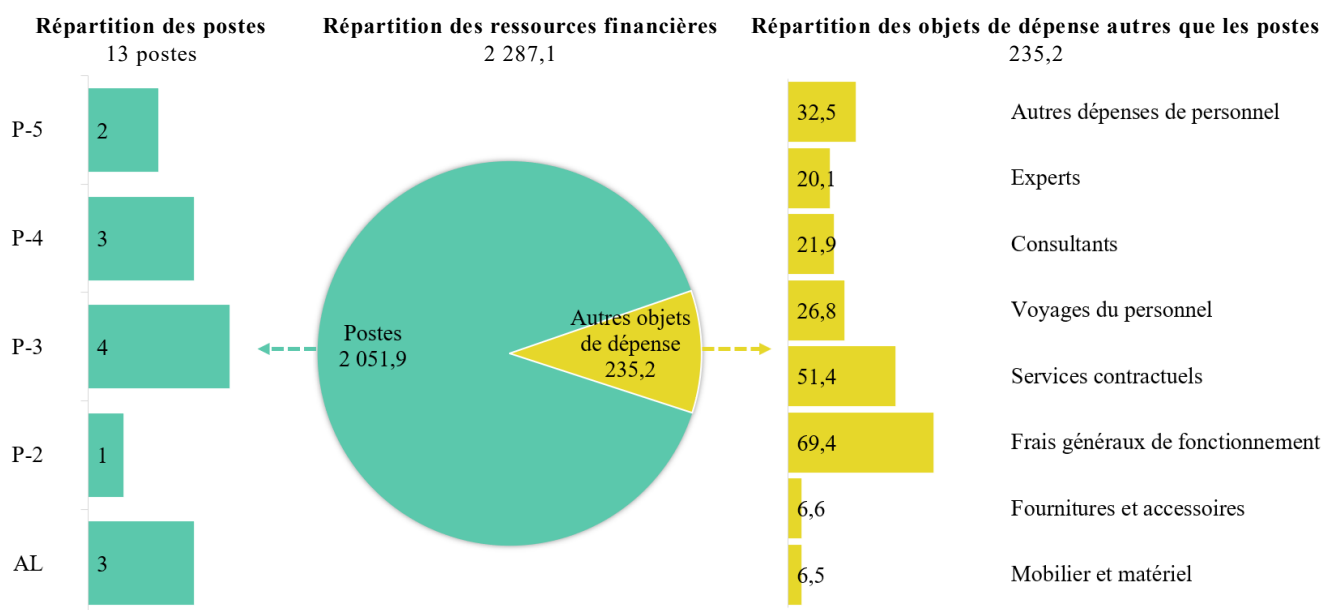
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	—	2 051,9	—	—	—	—	—	2 051,9
Autres objets de dépense	—	235,2	—	—	—	—	—	235,2
Total	—	2 287,1	—	—	—	—	—	2 287,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	—	—	—	—	—	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	—	—	—	—	—	3
Total		13	—	—	—	—	—	13

Figure 15.XIV

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

**Sous-programme 4****Prévention et gestion efficaces des crises urbaines**

15.86 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 1 951 200 dollars et font apparaître une augmentation de 108 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 15.72 b) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 15.20 et la figure 15.XV.

Tableau 15.20

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

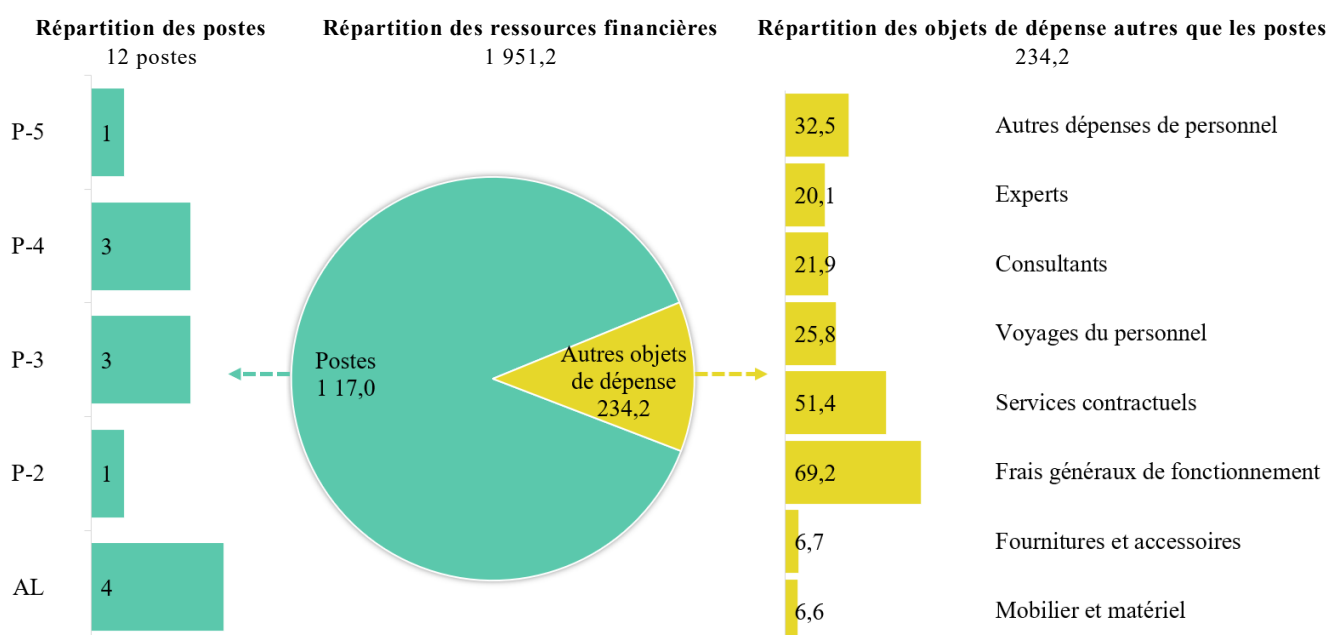
	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	—	1 607,8	—	—	109,2	109,2	6,8	1 717,0
Autres objets de dépense	—	235,2	—	—	(1,0)	(1,0)	(0,5)	234,2
Total	—	1 843,0	—	—	108,2	108,2	5,9	1 951,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	—	—	—	—	—	8

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	3	3	300,0	4
Total		9	–	–	3	3	33,3	12

Figure 15.XV

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Appui au programme

- 15.87 L'appui au programme sera assuré par le Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité, qui coordonne la gestion et l'administration des ressources financières et humaines, l'administration des projets, les services d'appui dans les domaines de l'informatique et des communications, les procédures administratives et les services de contrôle. ONU-Habitat bénéficie de l'appui de l'Office des Nations Unies à Nairobi, notamment en matière de gestion financière et de comptabilité, de gestion des ressources humaines, de directives opérationnelles et de procédures administratives ainsi que de services d'informatique et de communications. D'autres prestataires, tels que le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, lui prêtent également leur concours aux niveaux national et régional.
- 15.88 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 1 134 200 dollars et font apparaître une augmentation de 1 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 15.72 c) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 15.21 et la figure 15.XVI.

Tableau 15.21

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

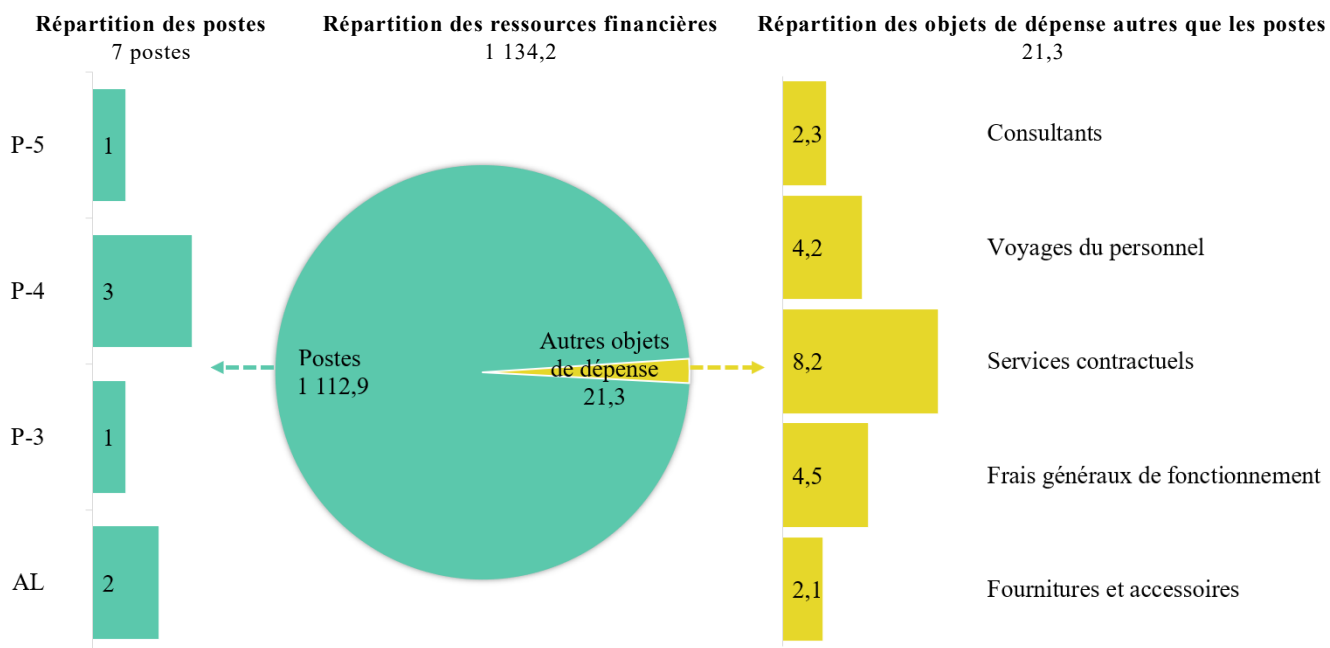
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 070,8	1 112,9	—	—	—	—	—	1 112,9
Autres objets de dépense	5,1	20,3	—	—	1,0	1,0	4,9	21,3
Total	1 075,8	1 133,2	—	—	1,0	1,0	0,1	1 134,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	—	—	—	—	—	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	—	—	—	—	—	2
Total		7	—	—	—	—	—	7

Figure 15.XVI

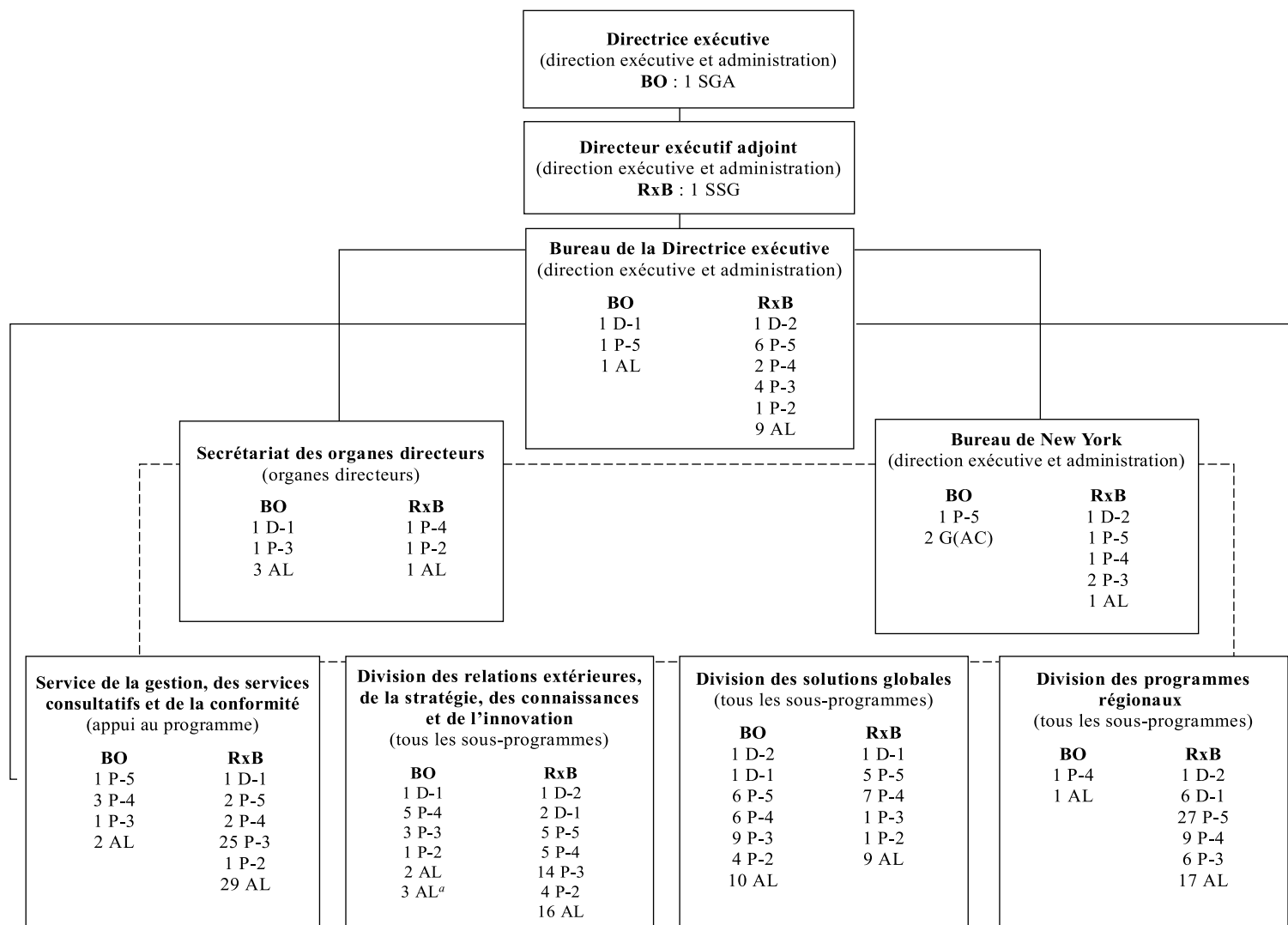
Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2021



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extraordinaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Transfert.

Annexe II**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle**

*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation*

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/74/7)

Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale s'est inquiétée à plusieurs reprises du faible taux d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion (voir aussi [A/73/779](#), par. 16). Compte tenu du taux d'application particulièrement faible des directives, le Comité attend d'ONU-Habitat qu'il accorde une attention prioritaire à l'amélioration de la planification des voyages. Tout en notant que le Programme s'était fixé des objectifs ambitieux pour 2019 et 2020, le Comité est d'avis que des stratégies et plans concrets devraient également être élaborés pour atteindre ces objectifs et compte que le Secrétaire général fournira des informations sur ces plans dans son prochain projet de budget (par. IV.99).

ONU-Habitat s'est doté de nouvelles procédures au quatrième trimestre de 2019 qui exigent que toutes les demandes d'autorisation de voyage dérogeant aux directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion soient visées par le Bureau de la Directrice exécutive, ce qui a permis de faire quelques progrès. En 2020, il examinera tous les mois les progrès accomplis et évaluera les raisons pour lesquelles les directives ne sont pas appliquées, se servant pour ce faire des rapports disponibles dans Umoja. Une première évaluation a montré que de nombreuses réunions se tenaient avec des représentants des États ou des administrations locales qui confirmaient leur disponibilité au dernier moment. ONU-Habitat s'attache à trouver une solution avec eux pour que les demandes soient envoyées à temps.

Annexe III

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Direction exécutive et administration	(1)	AL	Transfert de 1 poste d'assistant(e) administratif(tive)	Les effectifs de la Division des relations extérieures ont été transférés à la Division des relations extérieures, de la planification stratégique, des connaissances et de l'information de sorte qu'une seule division s'occupe des relations extérieures. Ces trois postes serviront à appuyer les activités du sous-programme 4 (Prévention et gestion efficaces des crises urbaines) dans la Division.
	(1)	AL	Transfert de 1 poste d'assistant(e) principal(e) (relations et liaison)	
	(1)	AL	Transfert de 1 poste d'assistant(e) administratif(tive)	
Sous-programme 4 (Prévention et gestion efficaces des crises urbaines)	1	AL	Transfert de 1 poste d'assistant(e) administratif(tive)	
	1	AL	Transfert de 1 poste d'assistant(e) principal(e) (relations et liaison)	
	1	AL	Transfert de 1 poste d'assistant(e) administratif(tive)	

Abréviation : AL = agent(e) local(e).